

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU HAUT FONCTIONNAIRE DE L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE

2022-2023

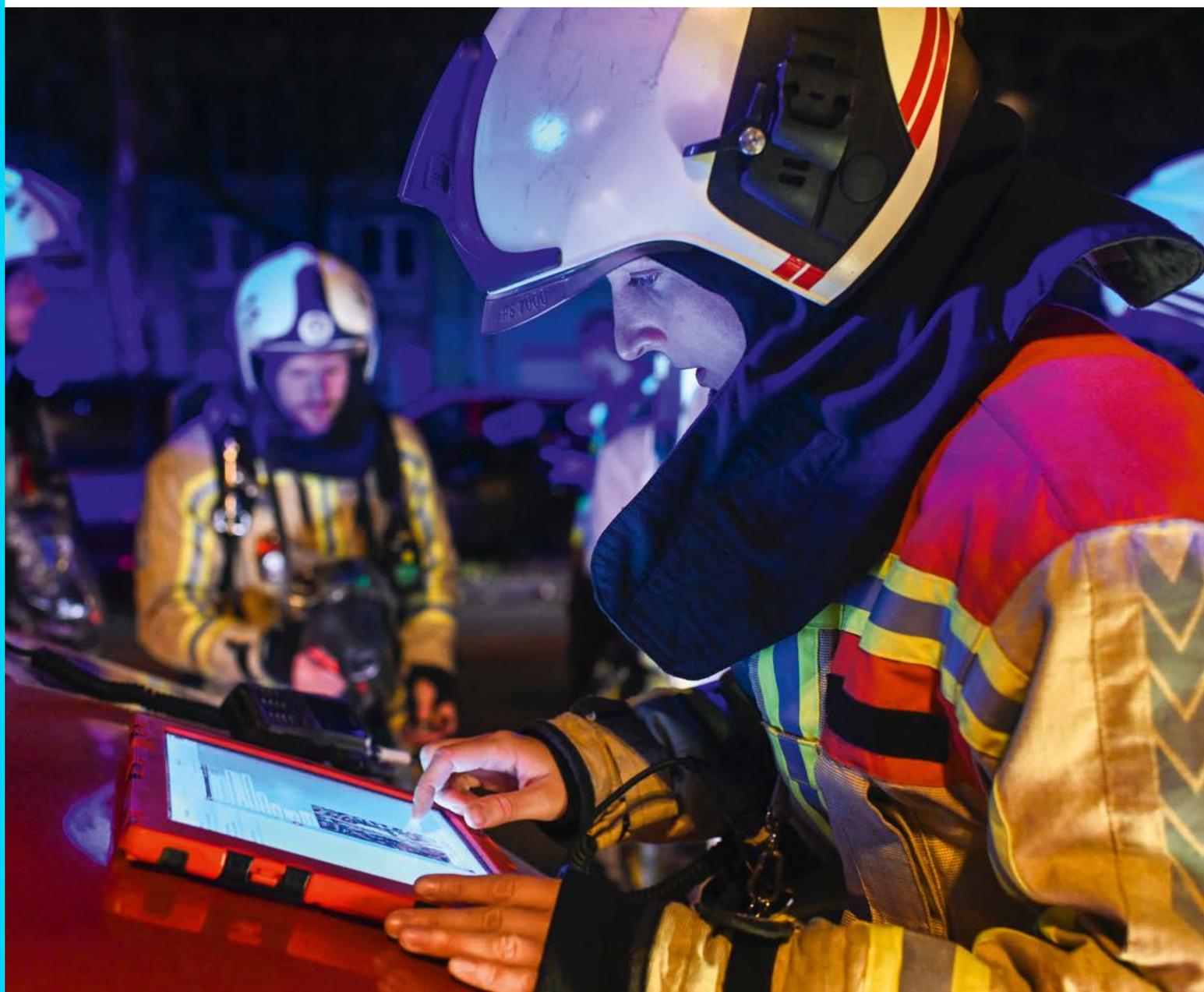


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : BRU RESPONSE ET L'INTÉGRATION DES BRUXELLOIS DANS LA GESTION DE CRISE	6
CADRE INSTITUTIONNEL	9
AU QUOTIDIEN POUR LA SÉCURITÉ DE BRUXELLES	10
1. ACTUALITÉS	11
Fusillade à caractère terroriste du 16 octobre 2023	12
Évacuation de lieux occupés illégalement	12
Sécurisation du quartier de la gare de Bruxelles-Midi	12
Accueil des personnes en fuite depuis l'Ukraine	13
Pandémie de coronavirus (COVID-19)	14
Encadrement multidisciplinaire des événements planifiés	14
2. ANALYSE DE RISQUES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	16
3. PRÉPARATION AUX CRISES VIA LA PLANIFICATION D'URGENCE	18
Une cartographique de crise bruxelloise	18
PGUI actualisé	19
Seveso	19
Phénomènes météorologiques extrêmes	20
Pénurie de gaz ou d'électricité	21
Tunnels	22
Prison de Haren	22
Biosécurité	22
Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne	22
Évacuation de masse	23
Guide de terrain D1-D2-D3	23
4. OPÉRATIONNALISATION DES PROCÉDURES D'URGENCE	24
Exercices	24
Formations	25

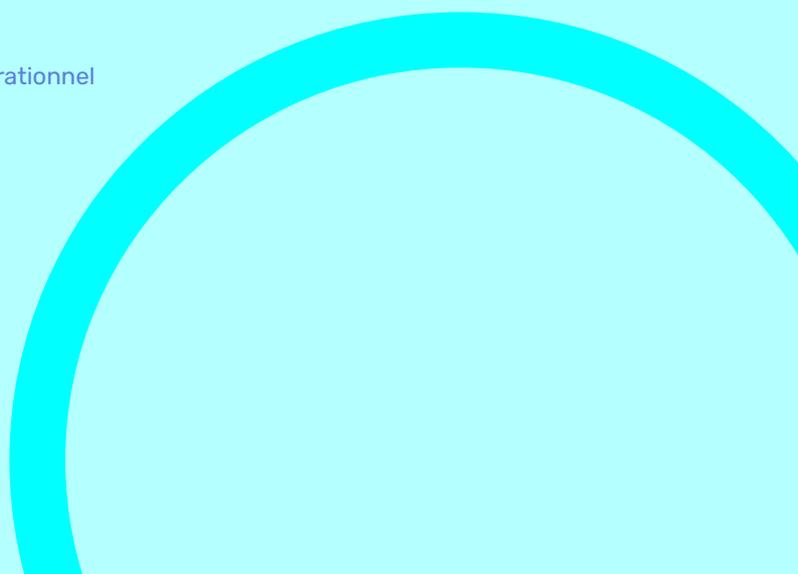
AU CŒUR DES ACTEURS BRUXELLOIS DE LA SÉCURITÉ	27
1. CONCERTATIONS AVEC LES PARTENAIRES	28
Au niveau des communes bruxelloises	28
Au niveau de l'Agglomération bruxelloise	28
Au niveau des provinces belges	30
Au niveau fédéral	31
2. MISE EN RÉSEAUX	32
Centres de crise régionaux	32
Administrations régionales bruxelloises	32
Dir-PC-Ops	32
3. RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	33
Visite du Parlement	33
Auditions au Parlement	33
Suivi des recommandations parlementaires	33
4. ACTIVITÉS DE RÉSEAU, DE REPRÉSENTATION ET DE PARTENARIATS	35
Visites de terrain	35
Devoir de mémoire et cérémonies patriotiques	36
Relations publiques	37

AU SERVICE 24/7 DES BRUXELLOIS POUR LEUR SÉCURITÉ	40
1. DIRECTION OPERATIONS	41
Des services de garde et de permanence	41
Service Weapons & Explosives	41
2. CELLULE COMMUNICATION	43
Plan monodisciplinaire D5	44
Aspects communicationnels dans le cadre du projet BRU response	43
Développement du site internet	44
Campagnes de communication	44
Accueil des bénéficiaires de protection temporaire ukrainiens	45
CONCLUSION	46



TABLE DES ABRÉVIATIONS

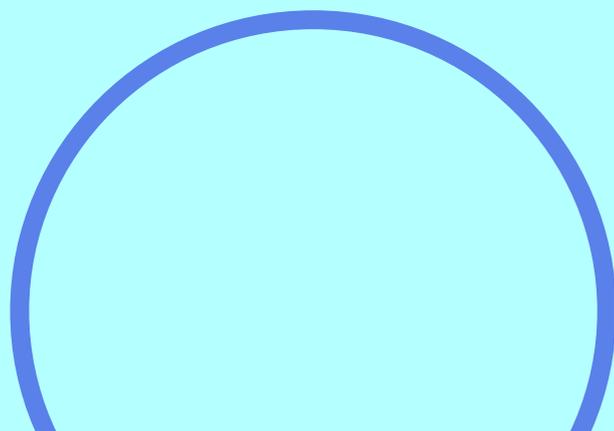
AMS	<i>ANPR management system</i>
ANPR	<i>Automatic number plate recognition</i>
AR	<i>Arrêté royal</i>
BNRA	<i>Belgian national risk assessment</i>
CC-COM	Comité de coordination communal
CC-PROV	Comité de coordination provincial
CEL-PROV	Cellule provinciale
CEO	<i>Chief executive officer</i>
CESTRR	Comité d'évaluation de la sécurité des tunnels et du réseau routier
CIC	Centre d'informations et de communications
CMS	<i>Content management system</i>
COCOM	Commission communautaire commune
CoReS	Conseil régional de sécurité
CPU	Coordinateur planification d'urgence
CPV	Conseiller prévention vol
CPX	<i>Command post exercise</i>
CU 112	Centrale d'urgence 112
DGSP	Direction générale Sécurité et Prévention
DirCo	Directeur coordonnateur
Dir Jud	Directeur de la Police fédérale judiciaire
Dir-PC-Ops	Directeur de poste de commandement opérationnel
ERAP	École Régionale d'Administration Publique
FTX	<i>Field training exercise</i>





IRM	Institut royal belge météorologique
MENA	Mineur étranger non accompagné
NCCN	Centre de crise national
OCAM	Organe de coordination pour l'analyse de la menace
OCDE	Organisation de coopération et développement économiques
OIP	Organisme d'intérêt public
PGE	Plan (régional) de gestion de l'eau
PGSP	Plan global de Sécurité et de Prévention
PGUI	Plan général d'urgence et d'intervention
PNS	Portail national de sécurité
POC	<i>Proof of concept</i>
PPUI	Plan particulier d'urgence et d'intervention
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
RCCR	Centre de crise régional (bruxellois)
SFG	Services fédéraux des Gouverneurs
SGC	Secrétariat général du Conseil (de l'Union européenne)
SIAMU	Service d'incendie et d'aide médicale urgente
SIG	Système d'information géographique
SITCEN	<i>Situation Center</i>
SLIV	Direction Sécurité locale intégrale
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SPOC	<i>Single point of contact</i>
TTX	<i>Table top exercise</i>

INTRODUCTION : BRU RESPONSE ET L'INTÉGRATION DES BRUXELLOIS DANS LA GESTION DE CRISE





INTRODUCTION



BRU RESPONSE ET L'INTÉGRATION DES BRUXELLOIS DANS LA GESTION DE CRISE

Le 8 février 2023, le Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise lançait officiellement le programme BRU response, un programme ayant pour objectif transversal l'augmentation de la résilience de l'ensemble des acteurs de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Cette initiative découle d'un double constat : l'impréparation générale face à la survenance de différents événements ainsi que la nécessité de se préparer à des risques inédits et imprévus. Ce constat, partagé par le Gouverneur du Brabant-wallon, est à l'origine du programme BW response, source d'inspiration première du Haut fonctionnaire lors de la construction du programme bruxellois.

Les projets proposés s'inscrivent notamment dans le cadre des recommandations formulées par la commission délibérative du parlement francophone de Bruxelles suivant la question ci-après : « *Dans quelle mesure et de quelle manière les citoyennes et citoyens bruxellois envisagent-ils leur rôle dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation ?* »¹. Par ailleurs, la Commission spéciale Covid-19 instituée par le Parlement bruxellois avait aussi mis en lumière la nécessité de renforcer l'adhésion des citoyens aux mesures adoptées lors de la crise sanitaire².

Enfin, ce programme se situe dans la droite ligne des recommandations permettant d'améliorer la gestion de crise en Belgique, telles que formulées dans le *Livre blanc* publié en avril 2023 et élaboré à l'attention du Ministre de l'Intérieur³ par un groupe d'experts reconnus présidé par le Gouverneur du Luxembourg, Olivier Schmitz. Le *Livre blanc* fait du développement de la « culture du risque » une recommandation transversale, dont les mesures concernent notamment la formation des acteurs, ou encore l'implication du citoyen dans toutes les étapes du cycle du risque⁴.

Le programme comporte ainsi plusieurs volets qui concernent aussi bien les professionnels de la gestion de crise que la population en général. Plus précisément, il se subdivise en trois axes, à savoir :

- Le développement de réseaux intégrés ;
- La participation citoyenne ;
- La formation des acteurs et les exercices.

La participation citoyenne est incontournable.

Afin d'opérationnaliser cet aspect particulier de BRU response, un projet pilote a été démarré au mois de mars 2023 avec les trois communes de la zone de police Montgomery (Etterbeek, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre) ainsi que des représentants de la zone en question. Porté par le Chef de corps de cette dernière, Michaël Jonniaux, ce projet est l'occasion de déterminer précisément le fonctionnement des réserves citoyennes, d'élaborer les outils nécessaires (FAQ, conventions, formulaires d'inscription, etc.), et de peaufiner le processus qui pourra ensuite être étendu à l'ensemble de communes bruxelloises volontaires.

Trois rencontres citoyennes ont ainsi été organisées les 18 et 26 septembre ainsi que le 3 octobre dans les communes pilotes, et ce, dans l'objectif de présenter les principes généraux de la gestion de crise à la population, d'une part, et d'inviter les citoyens qui le souhaitent à s'inscrire pour participer aux réserves citoyennes communales de sécurité civile, d'autre part. Dans chacune des communes les rencontres ont rassemblé de nombreux habitants ; une base de volontaires a pu être identifiée pour la suite du projet.

1 Voir <https://democratie.brussels/assemblees/gestion-crise> (consulté le 22/09/2023).

2 Recommandations de la Commission spéciale consacrée à la gestion de la pandémie de Covid-19 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Collège réuni de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, adoptées par le Parlement et l'Assemblée réunie le 5 mars 2021 (ci-après Recommandations de la Commission Covid-19).

3 Annelies Verlinden.

4 SCHMITZ O. et al., *Livre blanc. Recommandations permettant d'améliorer la gestion de crise en Belgique*. Commission d'experts en matière de gestion de crise, 2023. Disponible ici : https://www.ibz.be/sites/default/files/media/docs/livre_blanc_vdef.pdf

CADRE INSTITUTIONNEL

Pour rappel, à la suite de la Sixième Réforme de l'État, le législateur spécial a mis en place un système bicéphale de répartition des compétences anciennement exercées par le Gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (fonction supprimée depuis lors) en confiant ces compétences à titre principal au Ministre-Président et pour partie au Haut fonctionnaire. Cette même réforme a également permis de confier différentes responsabilités en matière de sécurité à l'Agglomération bruxelloise. Ainsi, l'organisme d'intérêt public (OIP) safe.brussels a été créé en 2016 pour appuyer et coordonner l'exercice de ces nouvelles missions⁵.

Quelques années plus tard, l'ordonnance du 30 juin 2022 est entrée en vigueur le 12 juillet suivant afin de confier l'exercice des missions du Haut fonctionnaire visé à l'article 48, alinéa 3, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, au Fonctionnaire dirigeant de safe.brussels. L'ordonnance a pour objectif de faire évoluer le modèle sécuritaire tel qu'il a été imaginé initialement dans le cadre de la création de safe.brussels. Elle clarifie la répartition opérationnelle de la compétence de gestion de crise sur le territoire de la RBC, et ce, en vue d'établir une capacité de commandement unique.

Par ailleurs, l'exercice du mandat de Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise comporte une part non négligeable de tâches à caractère protocolaire comme l'accueil et l'accompagnement des membres de la Famille royale, la participation à des événements patriotiques, la remise des brevets royaux, etc. À ce titre, le Ministre-Président de la RBC a sollicité un positionnement de la part de la Ministre de l'Intérieur afin de conférer un statut clair à ce volet protocolaire des missions attribuées au Haut fonctionnaire. En date du 18 juillet 2023, la Ministre de l'Intérieur a confirmé l'attribution d'un statut protocolaire identique à celui dévolu aux Gouverneurs de province, aussi bien sur le plan des préséances que sur celui des usages et privilèges.



5 Ordonnance du 28 mai 2015 créant un organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale, M.B., 10 juin 2006.

AU QUOTIDIEN POUR LA SÉCURITÉ DE BRUXELLES



1. ACTUALITÉS

La première année de mandat du Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise s'est conduite à travers un paysage de la gestion de crise mouvementé. On peut citer la nécessaire coordination des dons et du soutien bruxellois à destination des communes wallonnes touchées par les inondations, la gestion des tensions sociales afférentes à la pandémie Covid-19 et le suivi des mesures liées à celle-ci ou encore le travail en phase provinciale de gestion de crise durant trois mois dans la foulée de la guerre déclenchée en Ukraine.

L'année 2023 elle-même a présenté sa part de défis à relever tant en matière de gestion de crise que d'efforts de coordination sollicités de la part du niveau fédéral, régional mais aussi communal.

A. FUSILLADE À CARACTÈRE TERRORISTE DU 16 OCTOBRE 2023

Le soir du 16 octobre 2023, avant le match de football qui opposait la Belgique à la Suède, une attaque à l'arme à feu a visé vers 19h15 trois personnes au croisement du square Saintelette et du Boulevard du Neuvième de Ligne à Bruxelles. Deux victimes d'origine suédoise, mortellement touchées, ont été déplorées à la suite de l'assaut.



Dans la foulée, le Haut fonctionnaire a déclenché une pré-alerte de phase provinciale dans le cadre du plan d'urgence « terrorisme », convoquant de ce fait les membres du Comité de coordination provincial (CC-PROV) au Centre de crise régional (RCCR). Celui-ci s'est rapidement mué en cellule provinciale (CEL-PROV) avec le passage en phase fédérale peu de temps après. Dans un même temps, l'organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) relevait l'évaluation de la menace pour Bruxelles au niveau 4 mais aussi niveau 3 pour le reste de la Belgique.

Au cours de la nuit, le Haut fonctionnaire a présidé les réunions de la CEL-PROV, en composition multidisciplinaire et en présence de la représentante du Ministre-Président et du Bourgmestre de Bruxelles-Ville (avec sa cheffe de cabinet et son coordinateur planification d'urgence [CPU]). La CEL-PROV s'est poursuivie au RCCR, avec des temps de concertation multidisciplinaire et des temps d'opérationnalisation monodisciplinaire.

Entre-temps, cette même CEL-PROV a participé aux concertations digitales coordonnées par le Centre de crise national (NCCN) afin d'aborder les enjeux de la situation et délibérer au sujet des mesures à prendre. Parmi ces défis, figurait en premier lieu l'évacuation dans le calme de la population présente dans le stade (et tout particulièrement la sécurisation des supporters suédois) ; ceci au regard de la recherche du suspect menée simultanément.

En parallèle, jusqu'à la levée de phase le 18 octobre suivant, un travail de communication a été mené tant vis-à-vis de la population (en alertant et orientant l'audience vers le site du NCCN) qu'à destination des différents réseaux constitués par safe.brussels (cf. chapitre 1 « Concertations avec les partenaires ») via différents points de situation :

- Aux coordinateurs planification d'urgence communaux ;
- À la cellule de sécurité (têtes de disciplines) ;
- Aux membres du réseau des administrations régionales ;

- Aux membres du CoReS (en particulier les 19 Bourgmestres de la Région);
- Aux collaborateurs internes de safe.brussels.

L'incident fut également l'occasion de mettre en œuvre les procédures d'alerte ainsi que les processus internes de gestion de crise. Les différents briefings ont permis d'identifier les pistes d'amélioration qui feront l'objet d'une attention particulière dans les travaux à venir notamment de la Cellule de sécurité provinciale.

B. ÉVACUATION DE LIEUX OCCUPÉS ILLÉGALEMENT

Le premier semestre 2023 a été marqué par une série d'opérations d'évacuation de « squats » menées par les communes en l'application de décisions de Justice. Dans le cadre de trois évacuations, un soutien du Haut fonctionnaire ainsi que de ses collaborateurs a été demandé par le Bourgmestre concerné⁷.

L'opération demandant un effort de coordination entre les différentes disciplines (aide/screening médical, sécurisation de la voirie, transport des personnes vers leurs lieux d'hébergement, etc.), l'expertise du Haut fonctionnaire et sa connaissance des différents partenaires des services d'intervention représentaient un atout à mettre à disposition de l'autorité communale.

Dans le cadre de l'opération de relogement des occupants du bâtiment schaarbeekois, l'infrastructure du RCCR a été mise à disposition de la commune.

C. SÉCURISATION DU QUARTIER DE LA GARE DE-BRUXELLES-MIDI

Depuis la soirée du 22 juillet 2023, durant laquelle une famille anversoise a été témoin d'une violente altercation entre des individus avec utilisation d'une arme blanche, l'attention médiatique s'est intensifiée au niveau de la problématique sécuritaire dans et aux

abords de la gare de Bruxelles-Midi. Le 18 août suivant, la publication du courrier, adressé par la *Chief executive officer* (CEO) de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) aux Ministres de la Mobilité et de l'Intérieur, aux Bourgmestres de Saint-Gilles et d'Anderlecht ainsi qu'au Ministre-Président de la RBC, a largement amplifié cette attention des médias et du monde politique sur la situation.

Dans ce cadre, le Haut fonctionnaire s'est vu solliciter le 21 août 2023 afin de participer à une réunion de concertation organisée par le cabinet du Premier Ministre. Par la suite, le 25 août, lui était confiée la responsabilité de coordonner l'un des trois axes de la stratégie nationale de prise en charge intégrée des phénomènes de criminalité et d'illégalité autour de la gare de Bruxelles-Midi. Il s'agit de l'axe n°2 consacré aux problématiques sociosanitaires et de propreté publique. L'enjeu principal de cet axe est l'implication d'un grand nombre d'acteurs communaux, régionaux, communautaires ou encore issus du milieu associatif.

Au niveau national, un plan d'action a donc été élaboré sur base d'un accord entre les différentes autorités fédérales, régionales et communales autour de trois axes de travail :

- Premièrement, la lutte contre la criminalité, axe n°1 piloté par la police fédérale et la zone de police Midi ;
- Deuxièmement, les problématiques sociosanitaires et de propreté, axe n°2 piloté par le Haut fonctionnaire ;
- Troisièmement, l'infrastructure et la qualité de vie, axe n°3 piloté par la SNCB et Infrabel.

La méthodologie prévue et la mise en œuvre de ce chantier ont été basées sur la responsabilité confiée au NCCN d'élaborer ce plan composé d'initiatives opérationnelles à court terme, de trois plans d'action relatifs aux axes mentionnés mais aussi d'un programme d'évaluation.

Au niveau du travail de coordination mené à l'occasion de ce mandat spécifique⁸, les objectifs poursui-

⁷ Rue des Palais 48 - Schaerbeek: 14 et 15 février 2023 ; rue Matheus 25 - St-Josse-ten-Noode: 27 mars 2023 ; Gulledele 100 - Woluwe-St-Lambert: 18 avril 2023.

⁸ Celui-ci étant confié à une autorité déconcentrée de l'État fédéral tout en étant porté sur des matières spécifiquement régionales.

vis pour l'axe n°2 sont, d'une part, la prise en charge de la situation des sans-abris (dont les migrants, quelle que soit leur situation administrative), avec une nécessaire collaboration des services fédéraux compétents, d'autre part, l'encadrement de la problématique des assuétudes et des enjeux de santé, mais aussi, le rétablissement d'un état de propreté publique au niveau du bâtiment de la gare et de ses environs immédiats.

En pratique, dans un calendrier extrêmement serré, soit quelques jours seulement, le Haut fonctionnaire a réuni plusieurs partenaires essentiels relevant des autorités locales, régionales, communautaires et fédérales dont :

Les communes de Saint-Gilles, Anderlecht et Bruxelles-Ville ;

- La zone de police Midi et le Directeur coordonnateur de Bruxelles (police fédérale administrative) ;
- L'Office des étrangers et FEDASIL ;
- La COCOM et la COCOF ;
- Le SPF Justice et le Commissariat National Drogues ;
- La SNCB et la STIB ;
- Bruxelles-Propreté.

La méthode de travail a été basée sur l'identification d'actions concrètes destinées à constituer le plan de l'axe n°2. En collaboration avec les coordinateurs des axes n°1 et n°3, une délimitation chronologique a été définie avec trois temporalités : à court terme, à moyen et à long terme. Une délimitation géographique a également été fixée avec la délimitation d'un périmètre d'action sur une carte.

Dès la première réunion plénière de l'axe n°2, soit le 29 août 2023, quatre sous-groupes de travail ont été constitués afin de permettre à tous les partenaires de transmettre à safe.brussels une première liste d'actions :

Un GT migrants/ Mineur étranger non accompagné

(MENA) piloté par le DG de l'Office des Étrangers ;

- Un GT propreté piloté par Bruxelles Propreté ;
- Un GT assuétudes, sans-abrisme et santé mentale piloté par la COCOM ;
- Un GT communication piloté par safe.brussels.

Malgré la brièveté des délais, chacun de ces sous-groupes de travail a pu remettre dès le lendemain leur liste d'actions qui ont fait l'objet de concertations tant avec le cabinet du Ministre Maron et du Ministre-Président qu'avec les coordinateurs des autres axes de travail.

Le jeudi 31 août, grâce au travail des partenaires mais aussi de nombreux collaborateurs et des directeurs de safe.brussels, le plan d'action de l'axe n°2 était présenté au NCCN et a continué d'être perfectionné et enrichi par la suite.

D. ACCUEIL DES PERSONNES EN FUITE DEPUIS L'UKRAINE

Le 15 mars 2022, à défaut d'une gestion coordonnée au niveau fédéral et afin de faire face aux impacts directs de la guerre en Ukraine sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, le Haut fonctionnaire, en concertation avec le Ministre-Président et après consultation des Bourgmestres, a décidé de déclencher la phase provinciale de gestion de crise et ce au niveau de l'Agglomération bruxelloise.

De fait, la problématique en gare de Bruxelles-Midi, point d'entrée en Belgique des personnes en fuite depuis l'Ukraine, impliquait la nécessaire prise en charge d'urgence par les autorités bruxelloises de l'arrivée en masse de personnes sans solution de logement. Ce dernier point distinguant la capitale des autres régions de Belgique, moins impactées par cette sollicitation des services aux citoyens, était amplifié par les inquiétudes géopolitiques relatives au conflit ainsi que les estimations de la cellule d'évaluation fédérale à propos du flux migratoire attendu⁹.

⁹ A l'époque, selon les estimations du NCCN, un total de 200.000 personnes en fuite étaient attendues sur le territoire belge pour l'été 2022.

Si le nombre de réfugiés ayant fui le pays s'est amoindri de manière significative en 2023, la situation fait toujours l'objet d'un monitoring des flux migratoires et de la gestion de ces flux. Un soutien administratif est également toujours en cours à l'occasion des réunions de la *Task force* régionale présidée par le Ministre-Président.

De même, safe.brussels poursuit la conduite du GT7 régional « Communication », ce dernier consiste en une concertation relative à l'alimentation du site régional dédié à cette problématique ou encore aux informations à l'attention des publics cibles¹⁰.

Enfin, safe.brussels participe toujours aux différents groupes de travail mis en place par le NCCN.

E. PANDÉMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19)

Alors que la phase fédérale concernant la coordination et la gestion de la crise Covid-19 était déclenchée le 13 mars 2020, le Haut fonctionnaire en charge à l'époque¹¹ de relayer et appliquer les décisions prises au niveau fédéral endossait la responsabilité de prendre les mesures dans ce contexte. Lors de sa prise de fonction le 26 juillet 2022, le Haut fonctionnaire nouvellement en charge a poursuivi la réalisation de ces missions.

Depuis lors, en 2023, les services de safe.brussels en appui du Haut fonctionnaire ont participé au processus d'évaluation de la gestion de la crise du Covid-19 par la Belgique. Celui-ci a été mené par l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE) et a requis la participation du personnel à des interviews ainsi qu'à des questionnaires en ligne.

F. ENCADREMENT MULTIDISCIPLINAIRE DES ÉVÉNEMENTS PLANIFIÉS

Selon l'arrêté royal du 22 mai 2019, les autorités compétentes sont responsables de la planification d'urgence sur leur territoire respectif¹², ce qui signifie de mettre en œuvre et actualiser les actions nécessaires au niveau de la planification d'urgence sur la base de l'analyse des risques présents sur le territoire.

Dans ce contexte, et afin de préparer au mieux l'encadrement multidisciplinaire des événements supra-locaux, une répartition du suivi et de l'encadrement des événements multidisciplinaires a été effectuée au sein des services.

À l'instar des années précédentes, safe.brussels a assuré, tout au long de l'année 2023, l'encadrement et l'organisation multidisciplinaire des services de secours et d'intervention pour les événements planifiés suivants : les « 20 km de Bruxelles » le 29 mai, le « BXL tour » le 18 juin, les festivités à l'occasion du 21 juillet et des 10 ans de règne de sa Majesté le Roi, la « Journée sans voiture » le 17 septembre, la nuit de la Saint-Sylvestre le 31 décembre ainsi que des différents sommets européens ordinaires et extraordinaires tout au long de l'année.

En outre, dans le cadre de la préparation de la présidence belge de l'UE au premier semestre 2024, une attention est également apportée dès 2023 à la préparation de l'encadrement multidisciplinaire des événements qui se dérouleront dans ce cadre. Pour ce faire, les collaborateurs soutenant le Haut fonctionnaire ont pris part aux différentes réunions de coordination du NCCN.

¹⁰ Cf. chapitre 11 « Cellule communication ».

¹¹ Viviane Scholliers (Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise de 2016 à 2021).

¹² Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des Bourgmestres et des Gouverneurs de province en cas d'événements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national, *M.B.*, 27 juin 2019, art. 3



2. ANALYSE DE RISQUES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Les collaborateurs de safe.brussels en appui du Haut fonctionnaire pour les compétences en matière de planification d'urgence et gestion de crise ont opéré une première analyse de risques présents sur la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2022-2024. Compte tenu de l'importance de cette mission, la réalisation de l'analyse a été rapidement identifiée comme une priorité, confirmée par la cellule de sécurité au début de l'année 2022¹³.

Cette réalisation a été basée sur une « *all risk approach* » (approche considérant tous les types de risques) en partant du principe que les risques identifiés, s'ils se produisaient, nécessiteraient une coordination ou une gestion au niveau régional (provincial). Le *Belgian National Risk Assessment* (BNRA) 2018-2022, l'évaluation nationale belge des risques menée par le NCCN en 2018, a été utilisé comme source d'inspiration pour la méthodologie.

Sur la base du travail préparatoire effectué plus tôt dans l'année, une enquête numérique a été préparée et envoyée en novembre et décembre 2022 afin que tous les risques identifiés et décrits soient évalués par un groupe d'experts, principalement issus des administrations régionales et des services d'urgence et d'intervention de la RBC. La probabilité et l'impact ont été estimés pour chaque risque.

Les risques ont été divisés en quatre catégories, par analogie avec la *BNRA 2018-2022* :

- **Risques naturels** : les inondations, la canicule ou la sécheresse, etc. ;
- **Risques technologiques** : risques de transport (avec ou sans substances dangereuses), d'un incident dans une usine Seveso ou d'une pollution industrielle ;
- **Risques sanitaires** : épidémies, risques de pics de pollution, etc. ;
- **Risques « man-made »** : risques causés par une action humaine caractérisée par une

intention malveillante (attaques contre des *soft targets*, contre des entités critiques ou des institutions gouvernementales et la cybercriminalité).

Au total, cinquante personnes réparties en quatre panels d'experts (un par catégorie) ont participé à l'enquête. En outre, un groupe de CPU communaux a également été sollicité pour répondre au sondage relatif à chacune des quatre catégories.

Après l'analyse des résultats de l'enquête, des concertations ont été menées en janvier 2023 avec les quatre panels d'experts et le groupe de CPU communaux. Au cours de ces tables rondes, les différentes phases du processus d'analyse des risques ont été expliquées et les résultats de l'évaluation des risques ont été présentés et discutés, ainsi que les prochaines étapes du processus.

Sur base de toutes les étapes du processus d'analyse des risques et du retour d'information de la part des experts, les risques principaux pour la RBC ont pu être identifiés. La liste de ces risques clés concerne principalement les « *safety risks* » : les risques naturels, sanitaires ou technologiques qui constituent une menace potentielle pour le bien-être ou la santé de la population, tels que l'impact des conditions météorologiques extrêmes, les risques sanitaires ou les accidents. Les principaux risques identifiés dans ces catégories pour la RBC sont : la canicule, la tempête, la sécheresse et les inondations, les incidents de grande ampleur dans un tunnel ferroviaire ou une gare, l'incendie dans un immeuble de grande hauteur ou un tunnel routier, l'accident de la route impliquant des produits dangereux, l'épidémie et les pics de pollution.

Une dernière catégorie concerne les risques dits « *man-made* » ou « *security risks* » : il s'agit de dommages causés par l'homme et de manière intentionnelle. Parmi ces risques, les principaux sont une attaque contre des *soft targets*, une attaque contre une infrastructure critique et la cybercriminalité.

¹³ Selon l'arrêté royal du 22 mai 2019, le Haut fonctionnaire est chargé d'identifier et d'analyser les risques sur le territoire de la RBC.

En mars 2023, l'analyse de risques pour la RBC 2022-2024 a été présentée au cabinet du Ministre-Président, à la cellule de sécurité provinciale et à la plateforme des coordinateurs planification d'urgence communaux. En août, le rapport de synthèse a été remis par le Haut fonctionnaire à toutes les parties prenantes : le cabinet du Ministre-Président, la direction générale des administrations régionales participantes, les 19 bourgmestres et CPU, les disciplines et les membres de la cellule de sécurité ainsi que les experts participants d'autres organismes non régionaux tels que l'IRM, la SNCB, Infrabel, l'AFCN, Elia, l'OCAM et la VSSE.

L'ensemble du processus suivi, les échanges avec les partenaires et les informations obtenues sont au moins aussi importants que les résultats finaux. Cet exercice a contribué de manière significative à la prise de conscience de l'éventail des risques dans la Région de Bruxelles-Capitale. La sensibilisation aux risques et l'implication accrue de tous les partenaires garantissent la création d'une véritable culture du risque. Comme le prévoit le cycle du risque, après l'identification et l'analyse des risques, il est nécessaire de travailler sur la prévention et l'atténuation afin d'éviter les urgences ou de réduire leur impact. Cela doit se faire au niveau de tous les acteurs bruxellois concernés.

En outre, le site web safe.brussels et les canaux médiatiques communiquent également sur les risques, les informations disponibles, la manière de se préparer et d'agir en cas d'urgence¹⁴. En effet, il est de la responsabilité de l'autorité compétente, dans le cadre de la planification d'urgence non seulement d'identifier et d'analyser les risques sur le territoire mais aussi d'en informer la population.

Au cours de l'année 2023, une participation active a été assurée aux différentes phases du *BNRA 2023-2026*, l'évaluation nationale belge des risques organisée par le NCCN, pour les risques « *failure of emergency organisations* » et « *civil unrest* ».



14

Une page spécifique consacrée à l'identification des risques a été ajoutée au site web de l'organisme : <https://safe.brussels/fr/se-preparer>

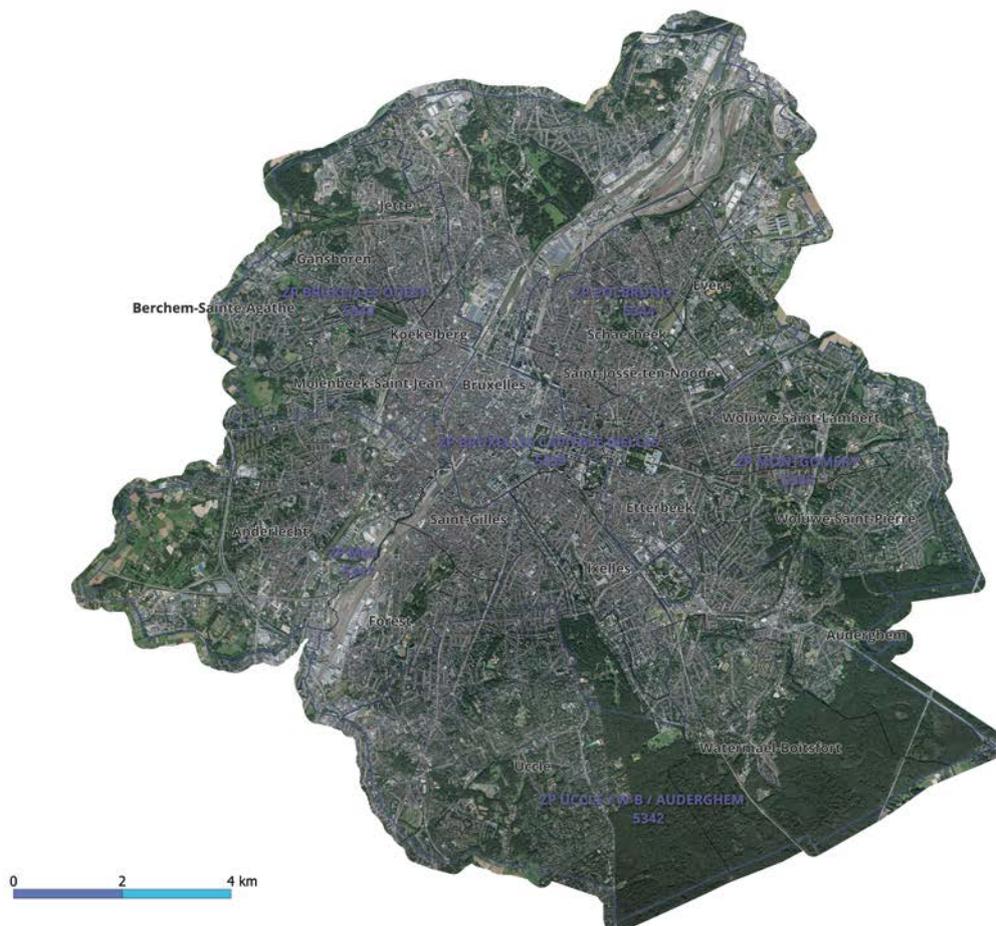
3. PRÉPARATION AUX CRISES VIA LA PLANIFICATION D'URGENCE

A. UNE CARTOGRAPHIQUE DE CRISE BRUXELLOISE

Un POC (*proof of concept*) est en cours de finalisation afin d'implémenter un module de gestion d'événement et de crise dans un outil déjà en place auprès de certains partenaires régionaux : *Cartos-tation*. Il s'agit d'un outil dit « système d'information géographique » (SIG) modulaire et *open source* qui permet de créer, éditer et diffuser des cartes vers des groupes fermés ou le grand public.

L'objectif est double : disposer d'un outil simple et complet permettant à safe.brussels de mener à bien l'ensemble de ses missions mais également de proposer une simplification de l'environnement cartographique en RBC dans les domaines de la gestion d'événements, d'incidents et de crises.

Afin d'évaluer au mieux la qualité de cet outil et la plus-value qu'il pourrait apporter dans la gestion des événements, des incidents et des crises en RBC, le projet a été présenté et ouvert aux planificateurs d'urgence communaux. Un panel de quatre utilisateurs¹⁵ (sur base volontaire) a été constitué dans la foulée de cette rencontre. Un retour d'expérience est attendu de ce groupe amené à tester l'outil de même que des propositions d'amélioration.



B. PLAN GÉNÉRAL D'URGENCE ET D'INTERVENTION (PGUI) ACTUALISÉ

Les Gouverneurs/Haut fonctionnaire ont l'obligation d'élaborer un plan général d'urgence et d'intervention (PGUI). Selon l'arrêté royal du 22 mai 2019, le plan général d'urgence et d'intervention « *est un PUI qui contient les directives nécessaires pour assurer la gestion des situations d'urgence* »¹⁶.

L'actualisation du PGUI a figuré au premier plan des priorités du Haut fonctionnaire pour les années 2022 et 2023 telles qu'annoncées lors de la cellule de sécurité du 19 janvier 2022. Dans ce but, un groupe de travail a été mis sur pied. Celui-ci incluait des représentants issus des différentes disciplines ainsi que de plusieurs communes et était piloté par les cellules de safe.brussels appuyant le Haut fonctionnaire (dont le service de planification d'urgence).

La structure se découpe en deux parties distinctes :

- La première section (ou carnet administratif) reprend les éléments de l'arrêté royal du 22 mai 2019 tout en faisant des renvois vers la partie suivante ;
- La deuxième section est composée d'outils pratiques présentés sous forme de fiches.

À l'avenir ce type de structure de plan composé de fiches pratiques sera également employé dans la rédaction de plans particuliers d'urgence (PPUI). Il s'agit d'établir une structure et une nomenclature de fiches communes à la planification générale et à la planification particulière d'urgence dans l'objectif de passer rapidement de l'une à l'autre. Ainsi, les fiches des PPUI pourront faire référence à leurs équivalents issus du PGUI en ce qui relève des mesures générales « par défaut » prises lors d'une situation d'urgence et se concentreront directement sur les dispositions spécifiques relatives au risque traité.

Les travaux du PGUI ont abouti avant l'été et celui-ci a été officiellement adopté le 28 juin 2023 en cellule de sécurité. Conformément à la circulaire NPU-1

relative aux plans d'urgence et d'intervention du 26 octobre 2006, le PGUI sera transmis au NCCN pour validation par la Ministre de l'Intérieur.

Une autre responsabilité en matière de planification d'urgence incombant aux autorités compétentes vise l'élaboration d'un (ou plusieurs) PPUI « *pour les risques pour lesquels la réglementation le prescrit, ainsi que pour les risques pour lesquels l'autorité compétente l'estime nécessaire* »¹⁷.

À noter que le travail de planification d'urgence ne comprend pas seulement la rédaction de plans particuliers à proprement parler. Il relève également d'une préparation passant par le suivi de thématiques spécifiques telles qu'elles sont abordées ci-après et qui peut déboucher sur la création de plans ou de procédures en concertation avec les acteurs impliqués.

C. SEVESO



La conception de plans particuliers pour les établissements qui relèvent de la réglementation Seveso (directive européenne 2012/18/U) est une obligation légale découlant de l'Accord de Coopération du 16 février 2016¹⁸ entre l'Etat fédéral et les trois régions concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. En vertu de cette législation, tout établissement classé « Seveso seuil haut »¹⁹ doit faire l'objet d'un plan d'urgence établi au niveau du Gouverneur ou du Haut fonctionnaire pour l'Agglomération bruxelloise.

¹⁷ Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence..., op. cit., M.B., 27 juin 2019, art. 1

¹⁸ Entré en vigueur le 10 juin 2016.

¹⁹ On définit un « établissement Seveso seuil haut » comme un établissement dans lequel des substances dangereuses sont présentes dans des quantités égales ou supérieures aux quantités figurant dans l'annexe 1 de l'accord de coopération en question.

¹⁶ Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence..., op. cit., M.B., 27 juin 2019, art. 1.

Sur le territoire de la RBC, un seul établissement est classé Seveso seuil haut, à savoir le dépôt Lukoil situé à Neder-Over-Hembeek. Cet établissement fait l'objet d'un PPUI établi en 2013. En cette année 2023, des travaux ont été initiés afin d'effectuer la nécessaire mise à jour de ce plan avec l'ensemble des partenaires impliqués (disciplines, exploitant, commune mais aussi le Port de Bruxelles). Ce travail de mise à jour se poursuivra en 2024 aboutissant à un nouveau PPUI notamment entièrement refondu dans la nouvelle structure proposée par le NCCN.

fiche spécifique pourrait être ajoutée au PGUI pour la distribution d'eau potable en cas d'incident. La préparation au risque d'interruption de l'approvisionnement en eau potable avec Vivaqua sera également envisagée. La nécessité d'un plan spécifique pour le risque d'incendie de forêt est également à l'étude.

Dans le cadre de la planification d'urgence en cas de conditions météorologiques extrêmes, les activités suivantes ont été entreprises par les collaborateurs de safe.brussels appuyant le Haut fonctionnaire dans l'exercice de ses missions :

D. PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

La planification d'urgence liée aux phénomènes météorologiques extrêmes est une priorité. L'analyse de risques 2022-2024 pour la RBC a répertorié six phénomènes naturels comme risques principaux : vague de chaleur, pic d'ozone, temps orageux avec vents forts ou rafales, sécheresse, inondations (pluviales et fluviales) et vague de froid.

Il était initialement prévu d'élaborer un PPUI « Conditions météorologiques extrêmes ». Cependant, après avoir cartographié et analysé les mesures, procédures et compétences existantes pour les différents thèmes en RBC, il a été décidé de développer uniquement un PPUI « Inondations ». Pour les autres thèmes (sécheresse, vague de chaleur et pic d'ozone, tempête), aucun plan d'urgence spécifique n'est nécessaire *a priori* : les dispositions du PGUI approuvé par la cellule de sécurité en juin 2023 seront appliquées.

Par ailleurs, les thèmes spécifiques « feux de forêt » et « alimentation en eau potable » font l'objet d'une attention particulière des planificateurs d'urgence qui travaillent avec les partenaires et les autorités compétentes pour établir une cartographie de la surveillance et des plans d'urgence spécifiques à ces risques. Il s'agit, le cas échéant, de développer des procédures et des mesures supplémentaires pour les risques en question. En particulier, une

Sécheresse

Une participation active a été assurée aux réunions de la cellule « sécheresse » régionale. Il s'agit d'un groupe de travail permanent de la plateforme de coordination des opérateurs et acteurs de l'eau. Elle a été initialement mise en place pour formuler des propositions de mesures « sécheresse » à intégrer dans le plan régional de gestion de l'eau (PGE). La cellule s'est muée ensuite en organe de suivi de la situation en matière de sécheresse. Elle est censée faciliter les échanges entre organismes susceptibles d'alerter les autorités et coordonner les mesures à prendre selon le niveau d'alerte.

Lors des réunions de fin avril et de fin juin 2023, des étapes importantes ont été franchies pour optimiser le suivi de la situation de sécheresse en RBC et les mesures possibles. Bruxelles Environnement surveille désormais la situation sur la base d'un tableau d'indicateurs pour lesquels les opérateurs de l'eau (principalement Vivaqua et le Port de Bruxelles) fournissent des informations. Selon un cadre d'actions proposé par les collaborateurs du Haut fonctionnaire, un arbre de décisions et un cadre de référence ont été développés avec des codes de couleurs.

Forte chaleur et pics d'ozone

Le plan national « Ozone et chaleur » (2019) est mis

en œuvre par les régions. Le plan d'action bruxellois prévoit que les autorités et organismes régionaux compétents diffusent des alertes à la chaleur et sensibilisent tant la population générale que les organisations et professionnels travaillant avec des groupes vulnérables. Dans la RBC, c'est la COCOM qui organise et communique activement via des campagnes sur les risques et les bons gestes à adopter en période de fortes chaleurs et de pics d'ozone.

Au début de la phase de vigilance annuelle, le 15 mai, les CPU sont informés par les services du Haut fonctionnaire sur ce point et plus généralement sur les dispositions du plan « Ozone et chaleur. » Tout déclenchement et toute fin d'une phase d'alerte communiqués par la Cellule Interrégionale de l'Environnement (CELINE) sont transmis aux communes.

Inondations

Lors de la réunion de la plateforme de coordination des opérateurs de l'eau de la RBC du 7 décembre 2022, la structure et le contenu d'un PPUI ont été présentés par les collaborateurs du Haut fonctionnaire.

Ceux-ci participent aux réunions du GT « Inondations », dirigé par Bruxelles Environnement²⁰.

Dans le cadre de l'élaboration du PPUI « Inondations », plusieurs réunions ont été organisées avec Bruxelles Environnement et le Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente (SIAMU) afin de développer les différentes parties du PPUI.

Un outil d'alerte aux orages a été développé par Bruxelles Environnement en collaboration avec l'Institut royal météorologique de Belgique (IRM) et a été présenté aux communes lors de la plateforme des CPU communaux du 11 octobre 2023 afin de discuter de son utilité et de le paramétrer pour chaque commune sur base de leurs besoins propres.

Avertissements IRM

Les cellules de safe.brussels appuyant le Haut fonctionnaire dans l'exercice de ses missions ont élaboré des procédures internes de suivi des alertes de l'IRM (code vert - jaune - orange - rouge). Des actions ont été définies pour chaque phase d'alerte et ce tant pour les actions internes, la communication aux tiers que pour les actions externes (impliquant les disciplines et les partenaires).

E. PÉNURIE DE GAZ OU D'ÉLECTRICITÉ

Faisant suite à la mise à jour par le SPF Économie du plan d'urgence « gaz » en raison du risque accru de pénurie dû à la guerre en Ukraine, le NCCN a organisé fin octobre 2022 une réunion d'information à l'attention des Gouverneurs de province et du Haut Fonctionnaire. Le déclenchement éventuel d'une phase de gestion de crise fédérale et la communication prévue à destination de la population y ont été explicités.

Afin d'en assurer le suivi, le Haut Fonctionnaire a organisé une cellule de sécurité le 14 novembre suivant afin de faire connaître les plans nationaux aux



²⁰ Au cours de la période couverte par le présent rapport, des réunions ont eu lieu les 23 novembre 2022 et le 7 juillet 2023.

disciplines et d'évaluer l'impact possible d'une pénurie de gaz sur le fonctionnement des services d'urgence et d'intervention dans la RBC. Cette réunion a été suivie d'une session d'information, organisée en coopération avec Bruxelles Environnement, pour les CPU communaux. Outre les plans et procédures d'urgence nationaux, les mesures et campagnes régionales visant à réduire la consommation d'énergie dans la Région ont été expliquées.

F. TUNNELS

Un collaborateur du Haut fonctionnaire est membre titulaire du Comité d'évaluation de la sécurité des tunnels du réseau routier (CESTRR) créé par l'ordonnance du 16 mai 2019 relative à l'exploitation et à la sécurité des tunnels routiers de la RBC ²¹ et mis en place par le Ministre bruxellois en charge de la Mobilité, des travaux publics et de la sécurité routière.

Il est composé de 12 membres titulaires pour une durée de 5 ans chargés d'établir un rapport simplifié associé à un avis positif/négatif à la délivrance de l'autorisation d'exploitation des tunnels bruxellois sur base du dossier de sécurité fourni par Bruxelles Mobilité (gestionnaire des 26 ouvrages en RBC).

Les premières réunions du CESTRR ont eu lieu les 18 et 19 juillet 2023. Celles-ci ont permis d'émettre un avis à propos de l'autorisation d'exploitation du tunnel Annie Cordy. Dans ce cadre, l'expertise de safe.brussels en planification d'urgence et rédaction de plans est mobilisée notamment pour la relecture des schémas d'alerte et des tableaux synoptiques d'actions.

G. PRISON DE HAREN

L'entrée en service de la nouvelle prison de Haren a impliqué l'élaboration d'un plan d'urgence et d'intervention dédié, tant en raison de la spécificité des interventions de secours et de police en milieu carcéral que de la capacité et de la taille du nouvel

établissement (capacité maximale de 1190 détenus). Ainsi, les planificateurs d'urgence du Haut fonctionnaire participent au groupe de travail piloté par la Ville de Bruxelles pour élaborer un tel plan, ceci de concert avec la direction de l'établissement et les disciplines de secours et d'intervention. Parmi les nombreuses thématiques abordées, safe.brussels est plus particulièrement concerné par l'éventuelle coordination avec les services du Gouverneur du Brabant flamand, à proximité immédiate de l'enceinte de la prison.

H. BIOSÉCURITÉ

Depuis le printemps 2023, les collaborateurs de safe.brussels appuyant le Haut fonctionnaire participent au groupe de travail « biosécurité » mis en place par le NCCN. Le premier objectif est d'optimiser le processus d'échange d'informations entre tous les acteurs ²² concernés par la préparation de plans d'urgence externes relatifs aux infrastructures dont le niveau de risque nécessite l'établissement d'un PPUI. Ces plans concernent d'éventuels incidents impliquant l'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés et de pathogènes. Pour la RBC, on dénombre trois installations pour lesquelles un PPUI est requis. Les propositions du groupe de travail ont été soumises à l'approbation du Ministre de l'Intérieur en automne 2023.

Dans la prochaine phase, ce groupe de travail examinera la conception d'un cadre optimal pour les plans d'urgence externes autour des installations de biosécurité.

I. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

L'actualisation du PPUI relatif aux activités du Secrétariat Général du Conseil (SGC) de l'UE a été menée à son terme au début de l'année 2023 pour finalement obtenir son approbation formelle en cellule de sécurité provinciale réunie en avril de la même année.

21 Ordonnance du 16 mai 2019 relative à l'exploitation et à la sécurité des tunnels routiers de la Région de Bruxelles-Capitale, *M.B.*, 7 juin 2019, art. 12.

22 Pour la RBC, sont concernés : Sciensano, Bruxelles Environnement et les services de safe.brussels en appui du Haut fonctionnaire.

Sous l'égide du service en charge de la planification d'urgence, le groupe de travail associant disciplines de secours et unités compétentes du SGC (Unité médico-sociale, Direction Prévention et Sécurité) a ainsi procédé à un important travail de révision et d'approfondissement des procédures de coopération entre services du Conseil et services belges. Il visait à garantir l'efficacité et la fluidité des interventions en cas de situations d'urgence affectant tant le personnel du SGC que les « VIPs » présents ponctuellement lors de rencontres politiques de haut niveau ²³.

Dans ce cadre, le service de planification d'urgence a notamment organisé plusieurs visites de ses locaux et de ceux du SGC afin que les différentes parties prenantes puissent se familiariser avec l'environnement et les procédures de travail. En janvier 2023, le groupe a conclu ses travaux par une cartographie des emplacements possibles des divers éléments du dispositif opérationnel multidisciplinaire qui serait déployé en cas de crise.

Après l'approbation du PPUI actualisé, le groupe de travail s'est réuni une nouvelle fois au mois d'avril 2023 afin d'évaluer l'impact potentiel des travaux de rénovation du rond-point Schuman sur la viabilité des dispositions du plan.

J. ÉVACUATION DE MASSE

L'éventualité de devoir procéder à une évacuation de masse dans la foulée d'un accident industriel ou d'un acte terroriste de grande ampleur existe.

Afin de prévoir les conséquences d'une telle occurrence, le Haut fonctionnaire a souhaité que les planificateurs d'urgence de safe.brussels se penchent sur cette question en parallèle aux travaux actuellement menés par le NCCN sur ce dossier.

Les conclusions à venir de ces travaux permettront d'identifier clairement la nécessité ou non d'un plan particulier d'urgence et d'intervention afin de couvrir cette situation spécifique.

K. GUIDE DE TERRAIN D1-D2-D3

Lors de la cellule de sécurité du 25 janvier 2023, la rédaction d'un guide de terrain multidisciplinaire à destination des intervenants a été ajoutée à la liste des priorités pour 2023.

Celui-ci s'inspire des travaux réalisés dans les provinces de Namur et du Brabant wallon reprenant les informations pratiques relatives au fonctionnement de chacune des disciplines telles que leurs structures respectives, leurs équipements ou encore les équipes spécialisées existantes. Le guide contient, en outre, différents positionnements et organisations pratiques sur le terrain d'intervention (véhicules et effectifs) et les actions réflexes lors de diverses situations comme un incendie, un accident sur voie rapide, une personne armée, risque « CO », etc.

Le guide a donc pour objectif d'améliorer les connaissances réciproques des disciplines relatives à leurs fonctionnements et ainsi améliorer leur collaboration sur le terrain d'intervention.

À la suite de la réunion de lancement, au cours de laquelle des intervenants travaillant pour la zone de police Namur-Capitale et de la zone de secours NAGE ²⁴ sont venus présenter le guide namurois. Un groupe de travail composé de représentants issus de la D1, D2, D3 ainsi que desdits collègues namurois a été constitué et est piloté par les collaborateurs de safe.brussels appuyant le Haut fonctionnaire.

Au terme de la première réunion de travail de septembre, la rédaction des fiches générales reprenant notamment la structure des différentes disciplines, leur fonctionnement ou les moyens disponibles, a été répartie entre les différents membres. La réunion suivante consistera au passage en revue des différentes contributions ainsi qu'à la répartition de la rédaction des fiches opérationnelles.

23 Chefs d'État et de gouvernement des 27 États-membres de l'UE, par exemple.

24 Namur- Andenne - Gembloux - Eghezée.

4. OPÉRATIONNALISATION DES PROCÉDURES D'URGENCE

A. EXERCICES

Selon l'arrêté royal du 22 mai 2019, les autorités sont responsables d'organiser des exercices multidisciplinaires de manière régulière et au moins une fois par an, pour tester la planification d'urgence et la gestion de crise existante. Il s'agit aussi de déterminer les modalités et la fréquence des exercices avec l'établissement d'un calendrier d'exercices qui devra être intégré dans la plateforme nationale de sécurité. La législation fédérale prévoit également d'évaluer les exercices et d'adapter la planification d'urgence existante en conséquence.

Il existe trois catégories d'exercices ²⁵, à savoir l'exercice de table, l'exercice de commandement et l'exercice de terrain. L'exercice de table, « *table top exercise* » (TTX), est un exercice de simulation en salle basé sur des messages d'information et des ordres particuliers, commentés après chaque incident. L'exercice de commandement, « *command post exercise* » (CPX), est un exercice caractérisé par la simulation des différentes disciplines, mettant en œuvre le poste de commandement opérationnel (PC-Ops), le comité de coordination et les moyens de transmission. Aucune action n'est réellement menée sur le terrain. L'exercice de terrain, « *field training exercise* » (FTX), est un exercice complet et en grandeur nature se déroulant principalement sur le terrain et dans lequel l'entièreté ou une partie des différents services intervenants va réellement être impliquée.

Dans ce cadre, safe.brussels a organisé :

L'exercice de terrain FTX « Basilex », le 9 mars 2023 au sein du complexe commercial Basilix.

Celui-ci a permis de tester une coopération opérationnelle de terrain ainsi que le déploiement en situation réelle du camion « Tango 12 » du SIAMU

ayant pour fonction d'abriter le PC-Ops depuis lequel sont pilotées les opérations de secours en concertation avec l'ensemble des services de secours et d'intervention. De plus, il a permis de simuler une situation d'urgence dans un centre commercial, le Basilix, ce qui était une première en Région bruxelloise. L'exercice a fait l'objet, par la suite, d'un rapport d'évaluation à l'attention des services participants. Dans celui-ci sont identifiés les points positifs ainsi que les points pouvant faire l'objet d'une amélioration en termes de processus et procédures. L'exercice a en outre fait l'objet d'une bonne couverture journalistique notamment via la diffusion d'un reportage, en format long, dans le Journal télévisé de la RTBF le soir du jour de l'exercice.



Deux exercices sur table TTX « Comex » le 26 septembre 2023.





Ceux-ci ont été organisés en partenariat avec le Commandement militaire de la RBC et des services planification d'urgence des communes d'Anderlecht et d'Etterbeek afin que les Bourgmestres puissent se tester à la direction d'un Comité de coordination communal (CC-COM) en cas de déclenchement de phase communale.

En outre, ces exercices sont complétés par des tests internes aux services appuyant le Haut fonctionnaire. Tant pour éprouver les procédures et chaînes d'alerte que pour mettre à l'épreuve l'articulation entre les différents membres et cellules concernés par les situations d'urgence.

Enfin, un travail d'observation et d'évaluation a également été mené par le Haut fonctionnaire accompagné de ses collaborateurs à l'occasion d'exercices organisés par d'autres provinces comme lors du « Walibex », exercice de grande ampleur organisé le 25 avril 2023 par le Brabant wallon en collaboration avec la ville de Wavre sur le site du parc d'attractions Walibi. De même, l'exercice « Primex » du 16 mai 2023 élaboré par le Luxembourg dans la prison de Marche-en-Famenne a constitué une source d'inspiration importante.

B. FORMATIONS



Au mois de juin 2023, se sont tenues deux journées de formation portant exclusivement sur la planification d'urgence et la gestion de crise dans les locaux de Brusafe. L'organisation de ces journées, effectuée en collaboration avec l'École régionale d'administration publique (ERAP), a pu se mettre sur pied de manière réactive après le lancement de BRU response et au regard des besoins identifiés lors de la première réunion du réseau des administrations régionales au mois de mars 2023 (cf. chapitre 1 « Concertations avec les partenaires », « Mise en réseaux »).

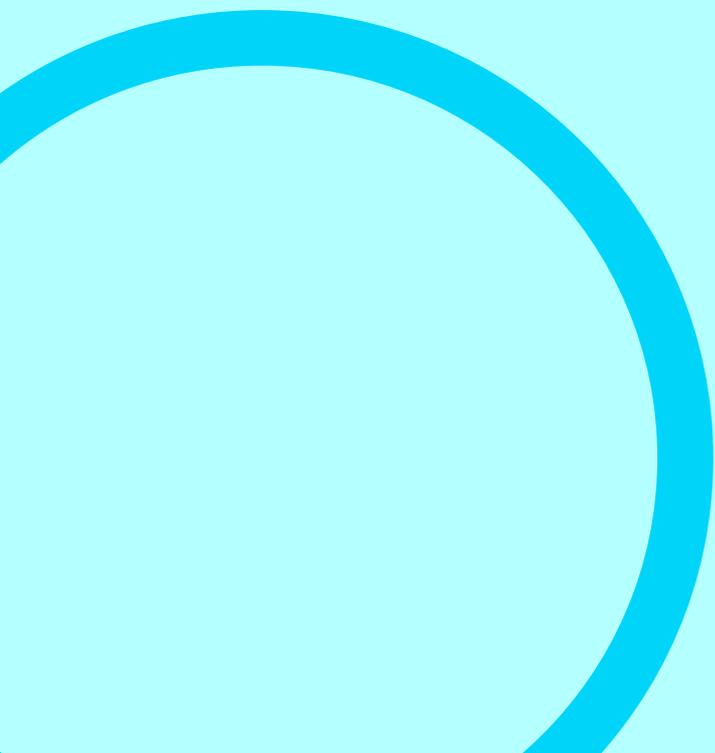
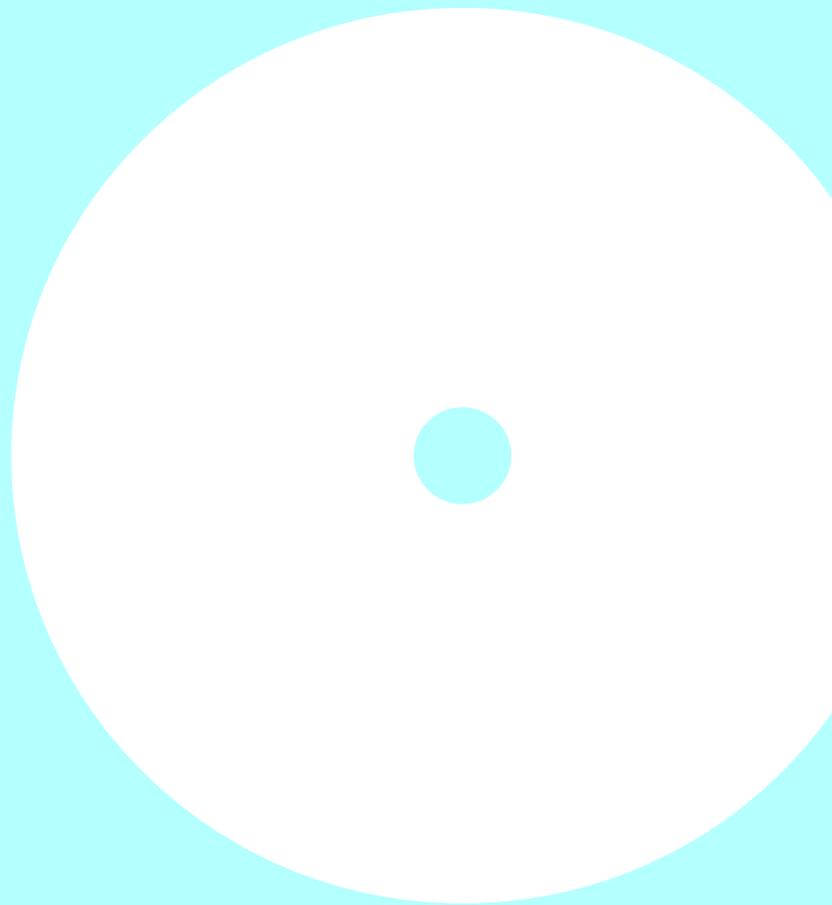
Ces journées étaient exclusivement destinées à un public non aguerri, à savoir les membres du réseau des administrations régionales. Plusieurs intervenants, tous experts de la gestion de crise et de la planification d'urgence, ont pu présenter les aspects principaux de la matière. Ont ainsi été abordés le



cadre théorique, les différents acteurs stratégiques et de terrain et leurs missions, ainsi que les centrales d'urgence. Par ailleurs, un focus a été fait sur l'approche intégrée et interne de *management* de crise, visant ainsi à renforcer la résilience propre des administrations régionales.

Une stratégie globale de formation est en cours de finalisation afin de structurer l'ensemble des formations qui seront organisées à l'avenir, aussi bien à destination des collaborateurs internes que de nos partenaires externes, dont feront également partie les citoyens inscrits dans la réserve citoyenne communale de sécurité civile (cf. chapitre « Introduction »). Seront ainsi prévus plusieurs modules théoriques et pratiques visant à assurer un haut degré de professionnalisation en matière de planification d'urgence et de gestion de crise.

AU CŒUR DES ACTEURS BRUXELLOIS DE LA SÉCURITÉ



1. CONCERTATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Le Haut fonctionnaire aspire non seulement à participer activement aux divers niveaux de concertations auxquels sa présence est attendue mais également à réunir autour de la table toutes les parties prenantes en matière de gestion de crise. Cette approche inclusive vise à favoriser un dialogue ouvert, à promouvoir la compréhension mutuelle et à élaborer des solutions conjointes pour relever les défis complexes qui se présentent. En embrassant cette approche collaborative et participative, le Haut fonctionnaire s'emploie à créer un environnement où la coopération fructueuse et la prise de décision sont facilitées.

A. AU NIVEAU DES COMMUNES BRUXELLOISES

Plateforme des coordinateurs planification d'urgence communaux

Le coordinateur planification d'urgence (pour rappel, « CPU ») assiste l'autorité compétente pour la planification d'urgence et veille à ce titre « à la mise en place des collaborations nécessaires avec les différents services »²⁶. Dans ce contexte, des plateformes des coordinateurs planification d'urgence communaux ont été organisées en RBC²⁷. Durant celles-ci, les points d'actualité en matière de planification d'urgence y sont abordés. Ces séances permettent également aux CPU communaux de faire remonter certaines préoccupations et réalités « de terrain » vers le Haut fonctionnaire qui, le cas échéant, peut ensuite prendre des contacts avec d'autres partenaires afin de dégager les solutions les plus adéquates.

Appui en planification d'urgence et gestion de crise

Le Haut fonctionnaire apporte en continu un appui supra-local aux communes par l'intermédiaire des CPU communaux.

Cet appui consiste à :

- Transmettre les informations pertinentes notamment celles transmises par le NCCN ;
- Maintenir un réseau et apporter l'expertise nécessaire lorsque les coordinateurs communaux le demandent (lors des incendies du centre d'accueil la Porte d'Ulysse à Schaerbeek le 17 mars 2023 et d'un immeuble d'habitation de grande hauteur à Ganshoren le 27 juin) ;
- Fournir un appui, en lien avec les disciplines de secours et d'intervention pour les demandes émanant des autorités communales (évacuation du squat dans l'immeuble Palais 48 les 14 et 15 février 2023).

B. AU NIVEAU DE L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE

Conseil régional de sécurité

Selon la loi²⁸, un Conseil régional de sécurité (CoReS) est convoqué régulièrement pour suivre, entre autres, la mise en œuvre du Plan global de Sécurité et de Prévention (PGSP). Ce conseil présidé par le Ministre-Président est composé du Haut fonctionnaire, du Parquet de Bruxelles, du Directeur coordonnateur administratif (DirCo) et du Directeur judiciaire de la police fédérale, des Présidents des collèges de police et des Chefs de corps des zones de police de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. Sa composition est élargie à l'ensemble des Bourgmestres des 19 communes bruxelloises²⁹.

Dans ce cadre, le 18 avril 2023 a vu l'organisation d'un CoReS extraordinaire, spécialement consacré aux différents aspects de la planification d'urgence et la gestion de crise. L'organisation de celui-ci a permis d'informer les membres du CoRes des dernières évolutions sur cette matière.

²⁶ Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence... op. cit., M.B., 27 juin 2019, art. 4.

²⁷ 28 mars 2023, 11 avril 2023 et 11 octobre 2023.

²⁸ Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, M.B., 5 janvier 1999.

²⁹ Depuis octobre 2022, le CoReS a été convoqué le 13 décembre 2022 ainsi que les 18 avril et 12 septembre 2023.

Cellule de sécurité

Selon l'arrêté royal du 22 mai 2019, article 1^{er}, la cellule de sécurité est définie comme étant « l'organe de concertation multidisciplinaire présidé par l'autorité compétente et chargé d'assister cette dernière dans ses missions de planification d'urgence »³⁰. Depuis l'entrée en fonction du Haut fonctionnaire, plusieurs cellules de sécurité ont été organisées avec les acteurs de gestion de crise en RBC. Durant la période couverte par le présent rapport, une cellule de sécurité spécifique s'est tenue le 14 novembre 2022 afin de présenter le plan d'urgence « Pénurie gaz » (cf. chapitre 4 « Préparation aux crises via la planification d'urgence », « Pénurie de gaz ou d'électricité »). Ensuite, la première cellule de sécurité de l'année 2023 a été organisée afin de fixer les priorités annuelles³¹. De plus une cellule de sécurité supplémentaire s'est tenue le 28 juin 2023 afin de procéder à la validation du nouveau plan général d'urgence et d'intervention.

Conférence des Chefs de corps

En 2023, le Haut fonctionnaire a continué de prendre part aux réunions mensuelles de la Conférence des Chefs de corps des six zones de police bruxelloises. Le but de sa participation à la Conférence est de renforcer la collaboration, d'aborder les dossiers concernant les différentes parties et d'impliquer de manière optimale les Chefs de corps aux enjeux bruxellois de la gestion de crise.



30 Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence... op. cit., M.B., 27 juin 2019, art. 1.

31 25 janvier 2023.

Plateforme « technoprévention » bruxelloise

La Direction Sécurité locale intégrale (SLIV) de la DG Sécurité & Prévention du SPF Intérieur (DGSP) organise, avec l'appui des Gouverneurs provinciaux, et sur tout le territoire belge, les formations initiales et de recyclage en matière de technoprévention en faveur des conseillers prévention vol (CPV) issus des services de police locale ou des services de prévention communaux. Ces formations prennent la forme de :

- Visites de sociétés et d'organisations travaillant dans le secteur de la technoprévention (organisées le 22 septembre) ;
- Une fois par an, une session plénière d'une journée est organisée dans chaque province, permettant à tous les bénéficiaires de la formation de l'année écoulée de discuter avec des intervenants extérieurs de thématiques théoriques et techniques en matière de technoprévention mais aussi d'échanger entre CPV.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, c'est safe.brussels qui assume l'organisation de la session plénière, avec l'appui d'un fonctionnaire de police référent pour la RBC, chargé de mettre en place les formations et de les faire reconnaître auprès de l'ERIP, en coopération étroite avec le SPF Intérieur. Il est notifié dans le dossier de référence du SPF Intérieur concernant la formation continuée des CPV : « La formation continuée des conseillers en technoprévention sera organisée via la structure existante de table ronde en technoprévention au sein de la province ».

Les CPV sont des fonctionnaires attachés, selon les cas, à la commune ou à la zone de police. Ces professionnels sont chargés de la prévention des cambriolages et se rendent dans les domiciles, à la demande du propriétaire/locataire, afin d'y établir un diagnostic de sécurité. Sur cette base, les CPV sont en mesure de fournir des recommandations précises

et confidentielles pour diminuer les risques de vol. Les conseils sont neutres, objectifs et totalement gratuits. Le propriétaire/locataire reste libre de les appliquer ou non. La formation CPV est reconnue par le SPF Intérieur.

Les services de safe.brussels accueillent et participent à l'organisation des différentes réunions de la plateforme technoprévention en collaboration avec ses membres ainsi que le SPF Intérieur. Plusieurs types de réunions se déroulent durant l'année :

- Les bureaux restreints (non pris en compte dans le parcours de recyclage) : chargés de discuter des affaires courantes, de l'organisation de l'année, des problèmes rencontrés (trois bureaux ont déjà été organisés cette année) ;
- La séance plénière (obligatoire dans le parcours de recyclage, une fois par an) : journée de colloque invitant divers spécialistes à présenter l'évolution de certains phénomènes, des nouveautés technologiques, des bonnes pratiques, etc. (planifiée le 9 novembre à Brusafe).

Enfin, des visuels (banderoles) et des objets publicitaires ont été fournis aux CPV bruxellois par safe.brussels afin de soutenir les actions de prévention sur le terrain.

C. AU NIVEAU DES PROVINCES BELGES

Concertations avec les services fédéraux des Gouverneurs

Les collaborateurs de safe.brussels au service du Haut fonctionnaire ont été invités en 2022 à rejoindre les réunions de concertation entre les différents services fédéraux de planification d'urgence des Gouverneurs en Région wallonne³². Ces rencontres sont l'opportunité pour les différents services de participer à la constitution d'un réseau entre CPU provinciaux, à l'échange de bonnes pratiques ainsi qu'aux discussions de fond relatives à certains dossiers.

Après avoir assisté à une première rencontre, le service planification d'urgence a proposé à ses collègues wallons de participer à une deuxième réunion dans les locaux de safe.brussels afin notamment de leur présenter les infrastructures du RCCR bruxellois. Celle-ci s'est tenue le 5 décembre 2022. Suivant un principe de rotation, la réunion suivante a été organisée par le service de planification d'urgence du service fédéral du Gouverneur (SFG) de Liège, le 29 juin 2023.

Constatant qu'il n'existait pas de plateforme de concertation similaire entre les différents services de planification d'urgence des SFG en région flamande, les collaborateurs du Haut fonctionnaire ont proposé à leurs homologues néerlandophones l'organisation d'une première réunion du même type. Celle-ci a eu lieu au sein de safe.brussels le 7 février 2023 et les infrastructures du RCCR ont également été présentées aux participants. Deux autres ont suivi les 5 juin et 13 novembre 2023.

Conférence des Gouverneurs

La Conférence des Gouverneurs est une réunion qui a lieu chaque mois dans les locaux du cabinet de la Ministre de l'Intérieur. Celle-ci rassemble les Gouverneurs de Province afin de discuter des préoccupations des Gouverneurs en lien avec leurs missions fédérales ³³.

En 2023, le Haut fonctionnaire a assisté aux réunions mensuelles de la Conférence des Gouverneurs. Un feedback des derniers comités de direction du SPF Intérieur est systématiquement donné lors de ces réunions. À l'occasion de ces concertations, les Gouverneurs ont également reçu la visite de plusieurs intervenants comme la Ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden, la Ministre des Affaires étrangères, Hadja Lahbib, ou encore le nouveau Commissaire général *ad interim* de la Police fédérale, Eric Snoeck.

D. AU NIVEAU FÉDÉRAL

Concertations avec le Centre de crise national

Les collaborateurs du Haut fonctionnaire ont été invités, en 2023, aux deux réunions de concertation semestrielles entre les services de planification d'urgence des SFG et la direction planification d'urgence du NCCN ³⁴.

Ces rencontres permettent l'échange de bonnes pratiques ; des discussions de fond quant à certains dossiers ainsi que la constitution d'un réseau entre les participants ont eu lieu à ces occasions.

En plus de ces moments de concertation planifiés, safe.brussels collabore tout au long de l'année avec le NCCN sur une série de dossiers thématiques ainsi que de préparation multidisciplinaire de certains grands événements. Par exemple, au cours de l'année 2023, une collaboration a été assurée durant les différentes phases du *BNRA 2023-2026*, l'évaluation nationale belge des risques organisée par le NCCN, pour les risques « *failure of emergency organisations* » et « *civil unrest* ».



³³ Les points abordés sont ceux qui concernent également les services des Gouverneurs tels que les règlements de travail et le budget.

³⁴ 26 janvier et 15 juin 2023.

2. MISE EN RÉSEAU

A. CENTRES DE CRISE RÉGIONAUX

En 2023, safe.brussels a entretenu les liens établis, en 2022, avec les centres de crises régionaux flamands et wallons, cela en échangeant notamment sur certaines thématiques comme la problématique des inondations.

B. ADMINISTRATIONS RÉGIONALES BRUXELLOISES

L'une des recommandations formulées par la commission spéciale Covid-19 était de renforcer l'approche sécuritaire au sein des administrations et des organismes d'intérêt public de la RBC.

Dès 2022, le Haut fonctionnaire a initié les prises de contact afin de développer un réseau dans le but de renforcer l'approche « prévention risque » et « gestion de crise » dans la culture organisationnelle des administrations et des organismes d'intérêt public de la Région bruxelloise.

Cela s'est traduit en 2023, par l'identification des *Single point of contact* (SPOC) pour chacune des administrations ainsi que l'organisation de deux premières rencontres avec ces dernières ³⁵.

En outre et toujours dans l'optique de renforcer la culture de la sécurité au sein de chaque organisme, safe.brussels a organisé en 2023 une formation de deux jours portant sur la planification d'urgence et la gestion de crise pour tous les membres du réseau ³⁶. Cette dernière a consisté à dispenser les connaissances de base de chaque acteur.



C. DIR-PC-OPS

Dans le cadre des attributions du Haut fonctionnaire, notamment celles relatives à la coordination des services de secours et d'intervention en cas de situation d'urgence en Région bruxelloise, il a été décidé de mettre en place en 2023 un réseau des directeurs de poste de commandement opérationnel (Dir-PC-Ops) issus de ces services et dont les missions sont encadrées réglementairement en cas de coordinations opérationnelles ou stratégiques.

Ce réseau a pour objectif de permettre aux Dir-PC-Ops des différents services de faire connaissance, d'échanger sur leurs expériences respectives mais aussi de développer et renforcer une méthodologie commune au-delà de l'appartenance à l'une ou l'autre discipline.

Dans ce cadre, deux rencontres ont été organisées les 30 janvier et 26 juin 2023, d'abord au sein de safe.brussels, ensuite dans les locaux du SIAMU. Lors de ces concertations, des debriefings Dir-PC-Ops ont été menés au sujet des exercices « Chapeau » ³⁷ et « Basilex » (cf. chapitre 4 « Opérationnalisation des procédures d'urgence », « Exercices »).



³⁵ 9 mars et 14 septembre 2023.

³⁶ 7 et 14 juin 2023.

³⁷ L'exercice multidisciplinaire dénommé « Chapeau » s'est déroulé le 24 septembre 2022. Il s'agissait d'un exercice de terrain rassemblant les différentes disciplines de secours et d'intervention. Celui-ci a permis de tester les dispositifs mis en place dans le bâtiment « Justitia » et ce, dans le cadre du procès des attentats du 22 mars 2016.

3. RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

A. VISITE DU PARLEMENT

Le 20 avril 2023, safe.brussels a eu l'honneur de recevoir la visite de la commission des Affaires intérieures du Parlement bruxellois. Au cours de cette rencontre, les membres de la commission ont eu l'occasion de découvrir l'organisation ainsi que ses missions, objectifs et projets.

En collaboration avec le DirCo ainsi que les Chefs de corps des zones de police dont le dispatching se situe au sein du bâtiment de safe.brussels, le Haut fonctionnaire a effectué une présentation générale de la politique de sécurité et de prévention à Bruxelles menée par l'organisme avec ses différents partenaires.

À cette occasion, des visites au RCCR, aux installations du centre d'informations et de communications (CIC) ainsi qu'aux dispatchings des zones de police ont eu lieu afin de permettre aux membres de la commission de constater l'opérationnalisation de ces collaborations.

B. AUDITIONS AU PARLEMENT

Audition du 12 septembre 2023

Au regard des problématiques sécuritaires dans le quartier de la gare de Bruxelles-Midi qui ont fait l'objet d'une attention médiatique et politique toute particulière en été 2023 (cf. chapitre 1 « Actualités », « Sécurisation du quartier de la gare de Bruxelles-Midi »), le Haut fonctionnaire a été invité le 12 septembre 2023 en compagnie du Ministre-Président à expliquer l'un comme l'autre les mesures prises à leur niveau afin d'encadrer la problématique en question.

De fait, le 25 août 2023, le Haut fonctionnaire s'est vu attribuer un mandat spécifique par les autorités fédérales lui confiant la mission de coordonner l'un des trois axes de la stratégie nationale de prise en

charge intégrée des phénomènes de criminalité et d'illégalité autour de la gare de Bruxelles-Midi.

L'allocation et les réponses du Haut fonctionnaire aux questions de la commission des Affaires intérieures étaient principalement concentrées sur la distinction entre ses compétences en matière de sécurité civile et de gestion crise, d'une part, et le contenu du mandat de coordination ainsi que la méthode employée pour le mener à bien, d'autre part.

Audition du 14 novembre 2023

À la suite de l'attentat du 16 octobre 2023 (voir chapitre « Actualités », « Fusillade à caractère terroriste du 16 octobre 2023 »), le Haut fonctionnaire s'est à nouveau présenté devant le Parlement bruxellois à l'occasion d'un échange de vues au sujet de l'incident. Aux côtés du Ministre-Président, son allocution s'est principalement concentrée sur la préparation en prévision d'un tel événement mais aussi la gestion dans le cadre de la pré-alerte de phase provinciale puis dans le contexte de la phase fédérale déclenchée par la Ministre de l'Intérieur.

C. SUIVI DES RECOMMANDATIONS PARLEMENTAIRES

Les projets proposés à travers le programme BRU response s'inscrivent dans le cadre des recommandations formulées par la commission délibérative du Parlement francophone de Bruxelles ; cette commission avait pour but d'interroger la manière dont les citoyens bruxellois envisagent leur rôle dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation ³⁹.

En outre, la Commission spéciale Covid-19 instituée par le Parlement bruxellois avait, elle aussi, mis en évidence la nécessité de renforcer l'adhésion des citoyens aux mesures adoptées lors de la crise sanitaire ⁴⁰.

38 L'axe n°2 consacré aux problématiques sociosanitaires et de propreté publique.

39 Voir <https://democratie.brussels/assemblees/gestion-crise> (consulté le 22/09/2023).

40 Recommandations de la Commission spéciale consacrée à la gestion de la pandémie de Covid-19 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Collège réuni de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, adoptées par le Parlement et l'Assemblée réunie le 5 mars 2021 (ci-après Recommandations de la Commission Covid-19).

Enfin, ce programme répond aux recommandations permettant d'améliorer la gestion de crise en Belgique telles que formulées dans le *Livre blanc* élaboré à l'attention du Ministre de l'Intérieur par un groupe d'experts reconnus et publié en avril 2023. Ce dernier fait du développement de la « culture du risque » une recommandation transversale, dont les mesures concernent notamment la formation des acteurs, ou encore l'implication du citoyen dans toutes les étapes du cycle du risque⁴¹.



4. ACTIVITÉS DE RÉSEAU, DE REPRÉSENTATION ET DE PARTENARIATS

Au-delà des matières inhérentes à la coordination des événements multidisciplinaires et des situations d'urgence, les tâches du Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise sont également du ressort protocolaire. À ce titre, il lui incombe de répondre à divers devoirs de représentation et de visites officielles.

A. VISITES DE TERRAIN

Parmi ces missions, aller à la rencontre des partenaires permet d'évaluer de manière directe les enjeux et défis des différents acteurs de la sécurité. Cette proximité favorise une compréhension mutuelle approfondie ainsi que l'établissement de dynamiques constructives.

Citons pour exemple la visite du 13 janvier 2023 auprès des services du SIAMU et de la centrale d'urgence 112 (CU 112) de la Région bruxelloise. À cette occasion, le Haut fonctionnaire, accompagné de ses collaborateurs, a assisté au déploiement du véhicule « Tango 12 » destiné à répondre aux besoins d'un poste de commandement opérationnel (PC-Ops) mobile.

Les 24 et 26 mai 2023, le Haut fonctionnaire ainsi que ses services d'appui se sont rendus dans les locaux de la STIB et de Bruxelles Mobilité afin de recevoir une présentation de leurs services et missions ainsi que visiter les différentes permanences.

Le 28 septembre, avec ses collaborateurs et les représentants des zones de police Bruxelles CAPITALE Ixelles, Bruxelles Midi et Bruxelles Ouest, le Haut fonctionnaire s'est rendu au Port de Bruxelles afin d'en visiter ses infrastructures, ses écluses et son centre logistique.



B. DEVOIR DE MÉMOIRE ET CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

Le Haut fonctionnaire a pris part le 11 novembre 2022 aux commémorations de l'Armistice de la colonne du Congrès.

Le 15 novembre, lors des célébrations liées à la fête du Roi, le Haut fonctionnaire a participé au *Te Deum* ainsi qu'à une cérémonie au Sénat de Belgique sur le thème « *Make Art, Not War* ».

On peut également citer la cérémonie commémorative du 7 décembre 2022 organisée par la Police fédérale en l'honneur des policiers décédés en service en présence de la Ministre de l'Intérieur, du Commissaire général et des autorités communales.

Au même titre que les Gouverneurs de provinces belges, le Haut fonctionnaire a été invité par le Parlement fédéral à constituer et accompagner un groupe de jeunes issus de son territoire de compétences pour commémorer le 8 mai 2023 la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Le Haut fonctionnaire a pris part au défilé de la fête nationale du 21 juillet ainsi qu'aux cérémonies liées aux fêtes de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 27 septembre 2022.

Entre-temps, le 9 septembre 2023, a eu lieu la messe d'action de grâce à l'occasion du 30ème anniversaire du décès du Roi Baudouin en 1993. Cette célébration eucharistique a été conduite par l'Archevêque de Malines-Bruxelles à l'Église Notre-Dame de Laeken.



C. RELATIONS PUBLIQUES

Famille royale

Dans le cadre des prérogatives liées à son statut protocolaire, le Haut fonctionnaire est invité à recevoir ou côtoyer la Famille royale lors de diverses occasions (visites, repas officiels, inaugurations, festivités, etc.). Cette année 2023 était en outre particulièrement marquée par les dix ans de règne du Roi, anniversaire qui a donné lieu à plusieurs célébrations spécifiques lors d'événements traditionnels.

Le 31 mai, le Haut fonctionnaire a été invité à accueillir le Roi Albert, la Reine Paola ainsi que la Princesse Claire pour la cérémonie de remise du Prix Reine Paola le 31 mai 2023.

À l'occasion de la visite d'État du Roi Willem-Alexander et la Reine Máxima des Pays-Bas le 20 juin 2023, le Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise a été invité à participer à la délégation d'accueil au sein du Palais Royal.

Le 22 juin suivant, le Haut fonctionnaire était également présent au moment d'accueil de la Princesse Astrid de Belgique au quartier militaire d'Evere lors du symposium organisé par le Commandant de la Composante Médicale sur le projet futur du *Medical Hub*.

Le 26 septembre 2023, leurs Majestés le Roi et la Reine ont organisé un déjeuner avec les Gouverneurs et le Haut fonctionnaire au Château de Laeken sur le thème de la jeunesse, ses enjeux, ses aspirations et ses défis.



Brevets royaux

Au regard de ses fonctions, certaines missions, telles que la remise des brevets royaux ou de décorations civiques, sont confiées aux services de safe.brussels en appui du Haut fonctionnaire.

Comme en 2022, plusieurs remises de brevets royaux ont été organisées en 2023. L'ASBL Compagnons Dépanneurs - C. Dienst a ainsi reçu cette année le titre de « royal ».

Réceptions et événements publics

À l'occasion du Nouvel An, de nombreuses réceptions rassemblent tant les autorités que les acteurs de la sécurité aux niveaux local, régional et fédéral⁴². Les festivités de la nouvelle année représentent l'opportunité pour chacun d'exposer son bilan annuel et ses objectifs. À ce titre, le Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise et le Ministre-Président de la RBC ont présenté leurs vœux lors de la réception organisée le mercredi 8 février 2023.

En tant que membre du Jury du réseau Intersection⁴³ pour le prix d'Excellence en décembre 2022, le Haut fonctionnaire a pris part le 2 juin 2023 à la remise du prix du Jury au Chef de corps de la zone de police de Liège.

Le 9 juin 2023, le Haut fonctionnaire a participé à la journée inaugurale du bachelier unique « Conseiller en gestion de crise » au campus de la Haute École de la Province de Namur.

Relations internationales



En novembre 2022, avec le Premier adjoint au Maire de Nice, le Haut fonctionnaire a introduit la Conférence du European Forum for Urban Security (Efus) sur les espaces publics inclusifs et sécurisés.

L'organisme safe.brussels et son centre de crise suscitent l'intérêt et la curiosité de nombreux acteurs de la sécurité. Lors des visites organisées pour les autorités internationales en la matière, l'opportunité se présente toujours de faire connaître le modèle de gestion de crise belge ainsi que sa mise en œuvre en RBC. Ce fut le cas par exemple avec les visites d'une délégation marocaine le 24 septembre.

⁴² Exemples : Vœux de la Police fédérale (12/01), Mercuriale du Gouverneur du Brabant wallon (12/01), réception des haut responsables des institutions bruxelloises, européennes et internationales (24/01) ; réception du Nouvel An au Palais Royal (31/01), etc.

⁴³ Le Réseau Intersection est un réseau d'échange entre intervenants policiers intéressés par l'approche de la fonction de police orientée vers la communauté.



Le Haut fonctionnaire ainsi que les Chefs de corps des six zones police bruxelloises ont été invités à Madrid par le représentant de la Police fédérale auprès de l'ambassade belge à Madrid les 24 et 26 octobre. Une visite des services de sécurité et de secours madrilénes y a été organisée afin d'échanger afin notamment d'échanger sur les pratiques respectives des deux capitales.

Lors de la réception du 27 juin 2023 organisée à AutoWorld par l'ambassadeur des États-Unis, le Haut fonctionnaire a participé à la commémoration du 247^e anniversaire de l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

De même, le 14 juillet 2023, l'ambassadeur de France invitait le Haut fonctionnaire à célébrer la fête nationale française à la Résidence de France.

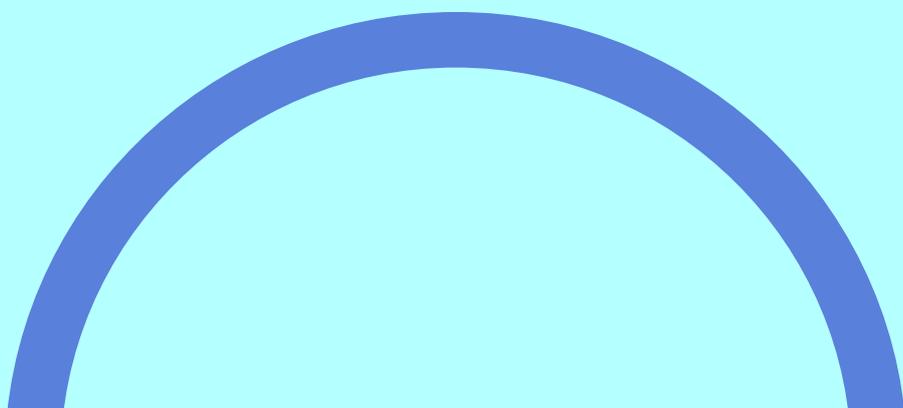
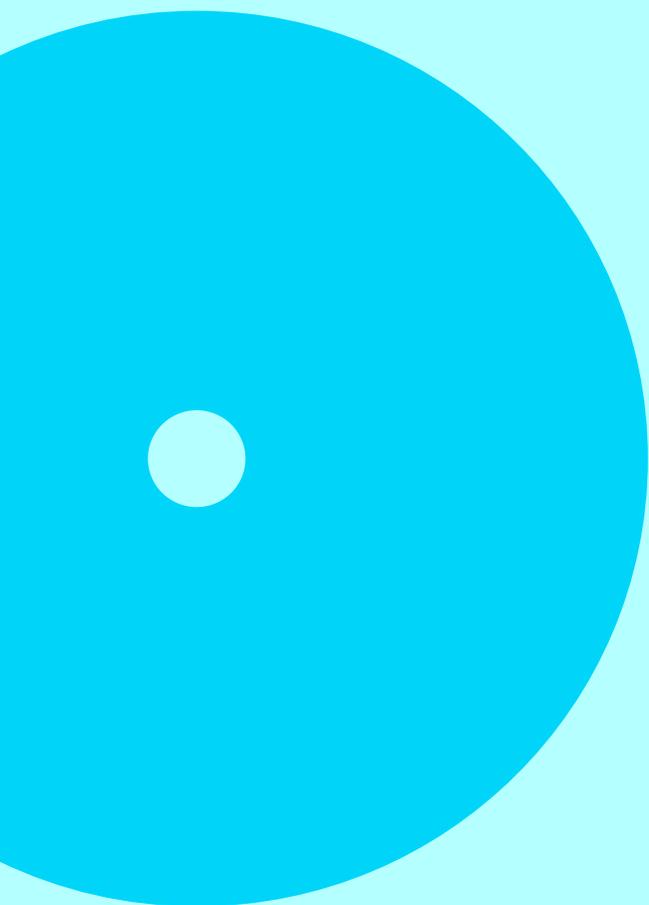
Le 25 septembre 2023, le Haut fonctionnaire a participé à l'ouverture du 39^e Congrès de recyclage pour les *alumni* de la *FBI National Academy Associates* (FBI NAA) à Gand. Organisé par le Président des chapitres européen et belge de la FBI NAA⁴⁴, l'événement s'est déroulé en présence notamment de la Ministre de l'Intérieur, du Gouverneur de Flandre orientale⁴⁵, du Bourgmestre de Gand ainsi que de la Commissaire nationale aux drogues⁴⁶.



44 Jurgen de Landsheer, Chef de corps de la zone de police Bruxelles-Midi.

45 Carina Van Cauter.
46 Ine Van Wymersch.

**AU SERVICE 24/7
DES BRUXELLOIS POUR
LEUR SÉCURITÉ**



1. DIRECTION OPERATIONS

A. DES SERVICES DE GARDE ET DE PERMANENCE

Le Fonctionnaire dirigeant de safe.brussels qui exerce les missions de Haut fonctionnaire a déterminé comme prioritaire le développement de la partie opérationnelle de l'organisme afin de répondre aux missions qui lui ont été confiées par les autorités politiques. Cette priorité a été reprise dans son plan de gestion validé par le Gouvernement bruxellois en date du 27 janvier 2022. L'opérationnalisation passe par le renforcement des structures opérationnelles présentes au sein de safe.brussels. Une nouvelle direction opérationnelle a été instaurée au sein de l'organisme et est dénommée direction « Operations ».

Cette direction est composée de 5 cellules dont trois sont déjà partiellement ou pleinement opérationnelles : le Situation Center (SITCEN), la Cellule Crisis Management et la Cellule Weapons & Explosives. La Cellules Threat Center et le Security Officer, sont encore en cours de développement.

Le SITCEN est une cellule de veille, active sous la forme d'un « Single Point of Contact » (SPOC) depuis janvier 2022 et mise à la disposition du Haut fonctionnaire et du Ministre-Président afin d'assurer le suivi de situations pouvant impacter l'ordre public et/ou la sécurité civile sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

En 2023, dans l'attente d'une permanence 24/7 composée de plusieurs assistants opérationnels dont le recrutement est prévu en 2024, ce SPOC s'est vu attribuer la fonction de première ligne en cas de crise en devenant notamment le point de contact pour les services de sécurités et de secours. Il a, depuis, la tâche d'alerter les autorités mais aussi les services en cas de crises ou d'incidents majeurs sur le territoire de la Région.

La cellule Crisis Management est quant à elle chargée de l'importante mission d'élaboration de plans d'urgence liés aux risques présents sur le territoire de la Région. Comme démontré dans les précédents chapitres de ce rapport, les missions relatives à l'identification des risques ainsi que la préparation en vue de leur survenance sont multiples et impliquent un grand nombre de partenaires. Les aspects stratégiques, tactiques et opérationnels sont envisagés dans un continuum entre ces deux cellules.

B. SERVICE WEAPONS & EXPLOSIVES

L'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 septembre 2015 attribuant des missions à un Haut fonctionnaire visé à l'article 48, alinéa 3, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises prévoit (article 1^{er}) que le Haut fonctionnaire exerce les compétences normalement dévolues au gouverneur de province fixées par la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, sauf si cette loi en dispose autrement.

La matière « armes » est une matière fédérale relevant du SPF Justice.

Conformément à la loi précitée et à ses principaux arrêtés d'exécution, à savoir l'arrêté royal du 20 septembre 1991 exécutant la loi sur les armes et l'arrêté royal du 29 décembre 2006 exécutant certaines dispositions de la loi du 8 juin 2006 sur les armes, les missions du Haut fonctionnaire sont les suivantes :

- Délivrance des autorisations de détention d'armes (modèles 4), des permis de port d'arme (modèles 5), des cartes européennes d'armes à feu, des agréments de collectionneurs d'armes (modèles 3), des agréments d'armuriers (modèles 2), des agréments de stands de tir (modèles 13), des agréments spéciaux (modèles 7) et des agréments de transporteurs d'armes (modèles 7) ;

- Contrôle quinquennal des autorisations de détention d'armes, des agréments de collectionneurs d'armes, des agréments d'armuriers, des agréments de stands de tir, des agréments spéciaux et des agréments de transporteurs d'armes ;
- Prise d'arrêtés de limitation, de suspension ou de retrait/refus d'autorisations de détention d'armes, de permis de port d'arme, de cartes européennes d'armes à feu, d'agréments de collectionneurs d'armes, d'agréments d'armuriers, d'agréments de stands de tir, d'agréments spéciaux et d'agréments de transporteurs d'armes, notamment pour des motifs d'ordre public.

Le Haut fonctionnaire est ainsi compétent pour tout demandeur ayant sa résidence principale (s'agissant des procédures d'autorisation de détention d'arme, de permis de port d'arme et de carte européenne d'armes à feu) ou localisant ses activités (s'agissant des procédures d'agrément d'armurier, de stand de tir, de collectionneur et d'agrément spécial) sur le territoire d'une des 19 communes bruxelloises.

La loi sur les armes ne s'applique cependant pas aux services de l'ordre (les armes de service de la police et des forces armées sont régies par des réglementations spécifiques). Par ailleurs, les Régions exercent des compétences exclusives en matière de chasse (délivrance des permis de chasse) et d'importation/exportation d'armes (délivrance de licences d'import/export), les Communautés étant quant à elles compétentes en matière de tir sportif (délivrance des licences de tireur sportif).

La matière « armes » concernant de nombreux niveaux de pouvoir, le Haut fonctionnaire travaille au quotidien en collaboration étroite avec de nombreux services, tels que les Services Armes des 6 zones de police bruxelloises, le Service Armes de la Police Judiciaire Fédérale, le Service Affaires Spéciales du Parquet de Bruxelles, le Service Fédéral des Armes du SPF Justice, les Services Armes des 10 provinces, le Service Armes de la Sûreté de l'État, le

Registre Central des Armes à feu, le Banc d'épreuves des armes à feu, la Cellule Licences de la Région de Bruxelles-Capitale et les Services de sécurité de la Commission européenne, du Conseil de l'UE, du Parlement européen, de l'OTAN et des ambassades sises sur le territoire bruxellois. Afin de resserrer les liens entre les différents services, une réunion annuelle organisée par le Haut fonctionnaire rassemble les différents acteurs de la législation sur les armes (la réunion aura lieu le 9 novembre 2023).

Le territoire de la RBC compte plus de 7000 détenteurs d'armes, un nombre non négligeable d'autorisations de détention d'armes étant délivrées chaque année (422 en 2021, 569 en 2022 et 180 en 2023), des contrôles quinquennaux étant aussi effectués (contrôles clôturés : 1218 en 2021, 1059 en 2022 et 396 en 2023). Des arrêtés de retrait et de refus sont également pris chaque année (57 en 2021, 39 en 2022 et 28 en 2023). Notons en outre que sont agréés 45 collectionneurs d'armes, 18 armuriers/intermédiaires et 9 stands de tir. Par ailleurs, une centaine de fonctionnaires de sécurité de l'UE et de l'OTAN ainsi qu'une dizaine de particuliers disposent d'un permis de port d'arme.

Enfin, en 2023, la numérisation progressive des dossiers « papier », lancée en 2021 et 2022, a également été initiée via les bases de données « armes » fédérales.



2. CELLULE COMMUNICATION

A. PLAN MONODISCIPLINAIRE D5

Les travaux du plan monodisciplinaire D5 (Discipline 5 – « Information à la population ») relatif au territoire de la RBC ont débuté en 2022 pour être mis à jour durant l'année 2023. Ceux-ci ont été menés sur base des réflexions d'un groupe de travail spécifique composé de représentants de chaque discipline.

L'objectif poursuivi pour la réalisation de ce plan a été de l'articuler selon une structure simple et opérationnelle. Les étapes suivies pour la rédaction de ce plan, tant pour le corps du plan que les annexes, sont les réunions préparatoires suivies du travail de rédaction et d'adaptation concertée. La présentation du plan en cellule de sécurité provinciale est prévue pour le 17 novembre 2023.

Cet outil répond à l'ensemble des missions d'alerte et d'information du Haut fonctionnaire en gestion de crise. Il contient des informations de première importance telles que les coordonnées des nombreux acteurs impliqués, les différentes fiches d'action (DIR D4, DIR Info, éditeur, porte-parole, ...), la procédure d'activation des communications via les panneaux à messages variables, les croquis de situation, différents guides, brochures, manuels d'utilisation et bien d'autres encore.

En vue de la préparation d'événements particuliers prévus sur le territoire de la RBC, des annexes D5 ont été rédigées afin de clarifier et préciser ces missions en temps réel. Ces fiches ont été réalisées à l'issue de réunions de coordination. On peut citer par exemple l'occupation illégale du Palais 48 (voir chapitre « Actualités », « Évacuation de lieux occupés illégalement »), les 20 km de Bruxelles, le marathon de Bruxelles, la fête nationale du 21 juillet, la journée sans voiture ou encore la Saint-Sylvestre.

B. ASPECTS COMMUNICATIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET BRU RESPONSE

Pour rappel, l'initiative BRU response a pour ambition d'accompagner les autorités et les services d'urgence afin de coordonner, harmoniser et visibiliser l'ensemble des initiatives régionales en matière de planification et gestion de crise mais aussi de mettre en œuvre le cycle du risque en RBC.

BRU response s'inscrit pleinement dans cet objectif commun de « *Vivre Bruxelles en toute sécurité* », porté par tous les acteurs de la sécurité à Bruxelles.

La participation citoyenne est devenue une préoccupation transversale au niveau de la RBC. L'idée est d'une part de réduire la distance entre les citoyens et les politiques régionales menées et d'autre part de permettre aux citoyens d'exprimer leurs voix dans le débat public.

Pour ce faire, de nombreuses actions ont été menées comme la prise en charge des campagnes de communication et de présentation du projet en février/mars 2023, la mise en place et la coordination du GT spécifique « communication », la tenue de stands lors de divers événements, la création et utilisation de cubes publicitaires pour promouvoir les rencontres citoyennes dans les 3 communes pilotes, la réalisation d'une vidéo explicative pour soutenir les réserves citoyennes, la promotion du projet à travers des communiqués de presse, des articles sur le site safe.brussels, les réseaux sociaux, etc.



Il est intéressant de mettre en avant que les travaux liés à BRU response ont permis la création d'un outil bilingue qui n'existait pas encore sur le territoire national. Il s'agit d'une vidéo explicative de 5 minutes de la gestion de crise scénarisant un accident dans un tunnel, l'activation de l'autorité régionale bruxelloise et de ses services, du RCCR et des services des secours.

<https://www.youtube.com/watch?v=sGGxYUBn4fA>

C. DÉVELOPPEMENT DU SITE INTERNET

En 2022 le site de l'organisme safe.brussels a subi une migration vers un nouveau *content management system* (CMS) et un nouvel environnement aux couleurs de safe.brussels. 2023 voit la mise en ligne d'une nouvelle page dédiée aux missions du Haut fonctionnaire :

<https://safe.brussels/fr/haut-fonctionnaire>

Fruit d'une collaboration entre la cellule communication et les services de safe.brussels en appui du Haut fonctionnaire, cette page permet de comprendre la particularité bruxelloise en matière de gestion de crise, de prendre connaissance des missions du Haut fonctionnaire en tant qu'autorité déconcentrée de l'État fédéral mais aussi de se tenir au courant des actualités et projets en cours.

Tenant compte de la responsabilité du Haut fonctionnaire d'identifier les risques présents sur le territoire mais aussi d'assurer l'information à destination de la population, une nouvelle page « se préparer » a été mise en ligne sur le site web le 13 octobre 2023. Cette page contient entre autres les renseignements sur l'analyse de risque finalisée en 2023 pour le territoire de la RBC et menée sous la responsabilité du Haut fonctionnaire en collaboration avec de nombreux experts des administrations régionales et des services de sécurité et d'intervention. La population y trouve donc plus d'informations sur certains risques spécifiques à la RBC comme ceux relatifs à l'énergie (pénurie d'électricité ou de gaz), les phénomènes climatologiques extrêmes, les accidents ferroviaires, les pics de pollution, etc.

D. CAMPAGNES DE COMMUNICATION

Début 2023, une grande campagne de communication au nom de safe.brussels a permis d'améliorer la notoriété de l'organisme d'intérêt public et des missions de sa direction générale, en tant que Haut fonctionnaire notamment. Cette campagne avait pour ambition de développer un message accessible pour la population en matière de planification et de gestion de crise mais aussi d'informer, rassurer et donner des réponses aux questions de la population.

L'intention première de l'action est de permettre aux autorités et aux acteurs de la gestion de crise d'être connus et reconnus dans le cadre de leurs fonctions en cas de crise.

La thématique des phénomènes climatologiques extrêmes a été choisie pour expliquer à la population la mission de préparation et de planification d'urgence du Haut fonctionnaire. À travers un mix média (affichage public, web, réseaux sociaux et radio) cette campagne de début d'année a permis d'améliorer l'image et la notoriété de safe.brussels et du Haut fonctionnaire auprès du public et des partenaires. En parallèle à cette campagne, il faut souligner la création d'une vidéo spécifique à la gestion de crise diffusée dans les salles de cinéma bruxelloises. Ce film de trente secondes a été diffusé dans septante salles durant quatre semaines et a été vu par 209.740 spectateurs.

E. ACCUEIL DES BÉNÉFICIAIRES DE PROTECTION TEMPORAIRE UKRAINIENS

Dans la continuité du travail de coordination engagé lors de la phase de gestion de crise déclenchée dans le cadre de la problématique d'accueil des ressortissants ukrainiens ⁴⁷, le Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise a continué d'assurer la présidence du GT7 en charge de la communication.

Ainsi, la cellule communication organise la gestion et la maintenance du site helpukraine.brussels, plateforme régionale en 5 langues (français, néerlandais, anglais, ukrainien et russe). Celle-ci est gérée en collaboration avec la communauté ukrainienne de Belgique.

Le site offre des outils et de l'information sur :

- Les démarches à réaliser à l'arrivée en Belgique ;
- La recherche d'un logement ;
- La recherche d'emploi ;
- La scolarité et les formations ;
- Les rendez-vous et les activités proposées ou organisées par la communauté ukrainienne ;
- Le droit aux soins de santé.

⁴⁷ Phase déclenchée en mars 2022 et clôturée au mois de juin suivant.

CONCLUSION

Le présent rapport d'activités en témoigne : l'adhésion générale au programme BRU response montre le souhait des acteurs de la sécurité, des autorités communales, des administrations régionales bruxelloises ainsi que des citoyens de prendre part aux mécanismes de gestion de crise.

En aidant le grand public à comprendre ces derniers et en accompagnant tous ces acteurs dans la réflexion sur leur rôle en situation d'urgence, l'objectif des derniers mois écoulés et des années à venir est de composer peu à peu un maillage sociétal capable d'absorber les chocs et de retrouver une harmonie.

Face à une telle ambition, force est de constater que les travaux d'identification des risques, de planification d'urgence et d'exercices ne peuvent être menés en autarcie par les seuls experts dans ce domaine. La façon dont sont mobilisées les ressources à disposition de notre société – à savoir le citoyen, le service public ou encore le particulier – conditionne l'issue de toute gestion de crise.

Les accomplissements soulevés dans ce rapport, s'ils représentent une remarquable mobilisation des services de safe.brussels ainsi que des nombreux acteurs de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale, appellent encore à de considérables efforts de collaboration et d'investissement de la part de tous.

Cette conclusion est néanmoins l'occasion de mettre en lumière les progrès importants et les efforts déjà consentis par l'ensemble des partenaires de safe.brussels, dont les différents services de secours et d'intervention, qui sont ici vivement remerciés pour leur travail au quotidien et leur indispensable dévouement auprès des citoyens.

CONTACT

safe.brussels

Tel: +32 (0)2 507.99.11

contact@safe.brussels

Rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles

www.safe.brussels

ÉDITEUR RESPONSABLE

Sophie LAVAUX, Directrice générale, Rue de Ligne, 40

B-1000 Bruxelles

contact@safe.brussels

D/2023/14.168/16

© safe.brussels 2023 Tous droits réservés

La reproduction de ce Rapport, en tout ou en partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme : «LAVAUX Sophie, *Rapport d'activités du Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise 2022-2023*, Bruxelles, 2024».

